

PARC NATIONAL DU CANADA DE

Prince Albert

Plan communautaire de Waskesiu

Modification : 2015

Mandat de l'Agence Parcs Canada

«Au nom de la population canadienne, nous protégeons et mettons en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada, et en favorisons chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance, de manière à en assurer l'intégrité écologique et commémorative pour les générations d'aujourd'hui et de demain.»

Le parc national de Prince Albert fait partie du réseau de parcs nationaux du Canada. Avec les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation, les parcs nationaux forment un grand réseau national d'aires patrimoniales protégées.

Droit d'auteur: Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le directeur général, Agence Parcs Canada, 2015

N° de catalogue: R64-352/2010F 978-1-100-90677-5

Pour obtenir de plus amples renseignements sur parc national du Canada de Prince Albert:

C.P. 100, Waskesiu Lake, (Saskatchewan) S0J 2Y0, tél.: 306-663-4522, téléc.: 306-663-5424, panp.info@pc.gc.ca, www.pc.gc.ca

Image de la page couverture: Parc national du Canada de Prince Albert ©Parcs Canada, *photos: Kevin Hogarth*

This publication is also available in English.



AVANT-PROPOS

Les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada offrent aux Canadiennes et aux Canadiens, d'un océan à l'autre, des occasions uniques d'explorer et de comprendre notre fabuleux pays. Ce sont des lieux d'apprentissage, de loisir et des sources d'inspiration où la population canadienne peut renouer avec son passé et comprendre les forces naturelles, culturelles et sociales qui ont façonné notre pays.

Tous ces endroits, de notre plus petit parc national jusqu'à notre lieu historique national le plus visité en passant par notre aire marine nationale de conservation la plus vaste, offrent à la population canadienne et aux visiteurs une foule d'expériences pour apprécier le patrimoine naturel et historique du Canada. Au cœur de l'identité canadienne, ils font partie de notre passé, de notre présent et de notre avenir. Ce sont des lieux d'apprentissage merveilleux, inspirants et d'une grande beauté.

Notre gouvernement vise à assurer que les Canadiens et Canadiennes créent des liens étroits avec ce patrimoine et à faire en sorte que nos endroits protégés soient utilisés de manière à les léguer intacts aux générations futures.

Dans l'avenir, nous voulons que ces endroits spéciaux aident la population à mieux comprendre et apprécier le Canada, tout en contribuant davantage à la santé économique de nos collectivités ainsi qu'à la vitalité de notre société.

La vision de notre gouvernement consiste à établir au Canada une culture de conservation du patrimoine, en offrant à la population canadienne des occasions exceptionnelles de faire l'expérience de son patrimoine naturel et culturel.

Ces valeurs constituent le fondement du plan communautaire modifié de Waskesiu pour le parc national du Canada de Prince Albert. Je suis très reconnaissante envers les Canadiennes et les Canadiens qui ont participé par leur réflexion à l'élaboration de ce plan. Je voudrais remercier en particulier l'équipe très dévouée de Parcs Canada de même que tous les particuliers et les organisations locales qui ont contribué à ce document pour leur détermination, leur travail soutenu, leur esprit de collaboration et leur extraordinaire sens de la gestion du patrimoine.

Dans ce même esprit de partenariat et de responsabilité, j'ai le plaisir d'approuver le plan communautaire modifié de Waskesiu.

Leona Aglukkaq
Ministre de l'Environnement
et ministre responsable de Parcs Canada

PRÉAMBULE AU PLAN COMMUNAUTAIRE DE WASKESIU ET AUX MODIFICATIONS DE 2010

Le contenu de base du Plan communautaire de Waskesiu de 2000 est encore actuel et valide; cependant, les consultations ont permis de cerner deux enjeux nécessitant des révisions ou des précisions supplémentaires :

- Modification du zonage pour refléter l'utilisation actuelle;
- Mise à jour du tableau « Limites à la croissance » afin de tenir compte d'une correction apportée aux surfaces commerciales disponibles, des changements proposés au zonage et de la cession de terrains.

L'Agence Parcs Canada s'est servie du Plan communautaire actuel comme document d'orientation, et elle a effectué les mises à jour applicables dans les Modifications. Toutes les sections du Plan communautaire de Waskesiu demeurent en vigueur à moins d'avoir été modifiées dans le présent document.

PRINCIPES DE PLANIFICATION POUR LA COLLECTIVITÉ DE WASKESIU

Limites à la croissance

Le plan directeur du parc national de Prince Albert donne une certaine orientation à la gestion communautaire. D'une façon plus précise, voici ce qu'il stipule :

“ Parcs Canada veillera à ce que la collectivité de Waskesiu, village de parc national, continue à offrir les services et les fonctions administratives nécessaires aux visiteurs durant leur séjour dans le parc, ainsi qu'à servir de base pour l'administration et les activités du parc. “

On autorisera donc un certain montant d'aménagement au sein de la collectivité de Waskesiu afin que les visiteurs puissent y faire un séjour agréable en ayant accès à des services de qualité. Cependant, il faut fixer des limites à la croissance pour garantir que le séjour en parc national ne souffre pas et que les ressources du parc soient protégées.

Objectifs

- Favoriser une croissance et un développement durables afin de préserver la santé économique de la collectivité et la qualité de vie. Cette croissance sera envisagée en harmonie avec l'environnement naturel de Waskesiu et respectera les principes de planification de Parcs Canada.
- Élaborer un modèle d'utilisation des terres qui réduit les impacts sociaux et environnementaux et contribue à préserver l'intégrité écologique du parc.
- Voir à ce que le taux et le type de développement soient compatibles avec le patrimoine, le cachet et la disposition physique de la collectivité, et rehaussent le sens de communauté.
- Surveiller les effets du développement sur le tissu social et économique de Waskesiu et l'environnement.

Politiques

- L'aménagement se fera à l'intérieur des limites du village précisées dans l'ébauche du protocole d'entente conclu avec le conseil communautaire de Waskesiu.
- Le processus de planification prévoira une limite au développement qui sera jugée appropriée sur le plan écologique.
- L'aménagement sera pensé de façon à respecter et à renforcer le cachet visuel et l'intégrité des ressources culturelles du parc et de la collectivité.
- Afin de préserver la vue et le cachet de la collectivité, la hauteur des bâtiments dans le quartier commercial sera limitée comme suit :

C1 - District de commerce de détail : hauteur maximale de 9 m. On préconise des formes compactes de construction dans ce district pour maximiser l'espace commercial limité.

C2 - District commercial à usage mixte : hauteur maximale de 10,6 m.

C3 - District des établissements d'hébergement commerciaux : hauteur maximale de 10,6 m.

C4 - Hébergement commercial restreint : hauteur maximale de 8 m.

- Le quartier commercial sera réduit de six terrains.
- Les promoteurs ou entrepreneurs commerciaux actuels seront incités à améliorer l'apparence de leur propriété notamment en suivant des directives d'aménagement, en faisant l'examen critique et en soignant leurs enseignes, l'aménagement paysager, etc.
- L'expansion commerciale ne dépassera pas 34 574,6 m².
- Les propriétés intercalaires potentielles le long de la promenade Montreal et de la rue Elk seront libérées aux fins de logement du personnel. Le parc de caravanes saisonnier du personnel s'étendra sur les terrains altérés de façon à répondre à la demande. On aménagera d'autres terres adjacentes si la demande le justifie.
- Pour garantir un aménagement ordonné, on mettra en oeuvre des stratégies de gestion de la croissance.

Caractère patrimonial

Le plan communautaire présentera une stratégie visant à protéger le caractère patrimonial de Waskesiu. On mettra d'abord l'accent sur la protection et la préservation des édifices patrimoniaux, le caractère patrimonial et la qualité de vie. La combinaison de tous ces attributs fait de Waskesiu un village unique en son genre.

Objectifs

- Garantir que les ressources historiques et culturelles de Waskesiu sont protégées pour les générations actuelles et futures.
- Garantir que l'aménagement et le réaménagement futurs sont compatibles avec le cachet patrimonial de l'environnement construit de Waskesiu.
- Favoriser un aménagement qui reconnaît et reflète le sens du lieu unique qui émane de Waskesiu.

Politiques

- On donnera la priorité à la réutilisation et à la réhabilitation des bâtiments existants pour les besoins croissants en résidence et en commerce. On favorisera la préservation de l'environnement naturel et du cachet historique de la collectivité.
- La vision de la collectivité de Waskesiu reposera sur des normes architecturales et des politiques d'utilisation des terres précises qui mettent l'accent sur la protection du cachet visuel et historique de la collectivité.
- Les modifications de bail seront exécutées de sorte à garantir que les édifices fédéraux du patrimoine soient protégés, comme condition du bail.

Utilisations appropriées

La collectivité de Waskesiu est désignée Zone V - Services du parc, par Parcs Canada. Le rôle de la collectivité consiste à fournir des services et des installations aux visiteurs et aux résidents. Il faut que les entreprises et les projets d'aménagement soutiennent la collectivité dans son rôle et en même temps soient appropriés pour un parc national.

Objectifs

- Créer et préserver un environnement et une économie durables en veillant à ce que tous les aménagements répondent au principe d'absence d'impacts nets sur l'environnement.
- Garantir que tous les aménagements doivent compléter et rehausser le cachet de la collectivité et sa localisation au sein d'un parc national.
- * Préserver la fonction principale de la collectivité comme centre de services pour les propriétaires de chalets et de cabines, les résidents et les visiteurs.
- * Fournir un vaste éventail de services d'interprétation, d'orientation et d'information.
- * Garantir qu'il y a des directives claires et des procédures réglementaires pour définir des activités appropriées à Waskesiu.

Politiques

- On formulera des directives auxquelles il faudra se conformer pour définir quelles entreprises et quels services sont appropriés dans un parc national.
- Toutes les demandes d'aménagement devront satisfaire aux conditions fixées dans la directive sur l'utilisation des terres à Waskesiu et au principe d'absence d'impacts nets sur l'environnement.

Une collectivité environnementale modèle

Le parc national de Prince Albert protège un secteur représentatif de la région de la forêt boréale du Sud dans laquelle il se trouve. En tant que collectivité de parc national, Waskesiu doit être exploitée et gérée d'une manière responsable sur le plan environnemental. Il faut protéger certains éléments naturels et s'assurer que tout aménagement du terrain respecte l'écosystème dans lequel la localité est située.

Objectifs

- Adopter une méthode de gérance qui garantit que les résidents, les propriétaires de chalets et de cabines, les commerçants et les visiteurs minimisent leurs incidences sur l'environnement.
- Conserver et protéger l'environnement naturel, la qualité scénique et l'intégrité écologique du parc pour les générations actuelles et futures.
- Favoriser l'utilisation de modes de transport non motorisés.

Politiques

- Préserver la collectivité de Waskesiu comme collectivité environnementale modèle et compatible avec son emplacement dans un parc national en souscrivant au principe d'absence d'impacts nets sur l'environnement des terres ou étendues d'eau adjacentes.
- Exécuter un programme de surveillance des impacts sur l'environnement. On appliquera les dispositions de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et de la directive d'évaluation environnementale de Parcs Canada.
- * Participer au projet régional de gestion des déchets.
- * Conserver les programmes de recyclage existants. On encouragera un plus grand nombre de visiteurs à suivre les programmes de recyclage, notamment en les éduquant.
- * Encourager les titulaires de baux à conserver une végétation indigène sur leur propriété.
- * Prolonger et améliorer le programme de plantation d'arbres par la préparation et la distribution d'une brochure qui fait la promotion du jardinage et de l'aménagement paysager avec des espèces indigènes. Des ateliers éducatifs publics auront lieu pour promouvoir ce projet.
- * Présenter des programmes d'interprétation qui reflètent le rôle de Waskesiu en tant que collectivité environnementale modèle.

Absence d'impacts nets sur l'environnement

Souscrire à un principe d'absence d'impacts nets sur l'environnement complète le concept de développement durable en reconnaissant que le développement modifie l'environnement qui subit une altération négative. Cependant, dans les limites d'un environnement hôte, il est possible de tolérer un certain développement et de réduire les effets de l'impact localisé grâce à une gestion environnementale à grande échelle.

Objectifs

- * Parvenir à un environnement sain qui ne montre pas de symptômes de stress tels qu'une qualité de l'eau inférieure, une prépondérance d'espèces envahissantes et non indigènes ou une réduction radicale de la biodiversité par rapport aux conditions d'origine.
- * Minimiser au maximum les impacts générés par l'expansion de la collectivité ou par des mesures de planification, de restauration et d'atténuation entamées dans la collectivité et ses environs immédiats. Pour être un outil utile, le principe d'absence d'impacts nets sur l'environnement doit signifier gestion à l'échelle de la collectivité de mesures d'atténuation environnementale.
- * Garantir que tous les aménagements satisfont au principe d'absence d'impacts nets sur l'environnement. Tout aménagement qui ne satisfait pas à ce principe n'aura pas lieu.
- * Limiter la construction commerciale autorisée à 34 574.6 m².

Politiques

- Le principe d'absence d'impacts nets sur l'environnement sera mis en oeuvre grâce à un cadre en quatre parties :
 - Limites à la croissance et objectifs de qualité de l'environnement : On a besoin de limites claires en matière de croissance et d'objectifs concernant la qualité de l'environnement afin d'orienter le développement communautaire futur et d'offrir certains points de référence précis pour permettre la prise de décisions. Il faut effectuer des recherches pour déterminer des indicateurs mesurables et fixer des objectifs. Ces indicateurs et objectifs seront fixés dans l'année qui suit l'approbation du présent plan.
 - Évaluation des effets cumulatifs : L'évaluation des effets cumulatifs a pour but de caractériser et si possible de quantifier les effets cumulatifs des développements passés et futurs du village. Parcs Canada étudiera les voies possibles d'impact et ensuite, d'après ces études, établira ou modifiera les limites à la croissance et les objectifs de qualité. Enfin, les mesures d'atténuation suivront.

- Atténuation et restauration stratégique à l'échelle de la collectivité : En cernant les problèmes d'impacts cumulatifs, nous orienterons mieux nos efforts afin d'entreprendre des mesures stratégiques d'atténuation et de restauration dans le village. Une fois que les limites seront fixées, les projets devraient être approuvés en référence à ces limites, en plus du processus normal d'approbation de développement et d'évaluation environnementale.
- Surveiller et réévaluer les critères de qualité environnementaux et les limites à la croissance : Parcs Canada surveillera les indicateurs afin de déterminer si les activités d'aménagement et d'exploitation du village répondent aux objectifs fixés. Cette surveillance est aussi capitale pour évaluer la pertinence des limites dans le temps et l'exactitude des prédictions, de même que pour faciliter des adaptations à l'intérieur des limites et des cibles de qualité.

Le plan communautaire de Waskesiu est un outil qui aidera Parcs Canada et la collectivité à prendre des décisions conformes au mandat de Parcs Canada et à la vision du village et du parc national de Prince Albert. Parcs Canada appuie une croissance responsable qui aidera le village de Waskesiu à demeurer en santé, tant sur les plans environnemental, qu'économique et social.

REMERCIEMENTS

La préparation du présent plan est le fruit du travail de nombreuses personnes. Leur contribution a permis de dresser un plan qui servira à orienter la gestion du lotissement urbain de Waskesiu pendant plusieurs années. Nous tenons à remercier tous ceux qui ont consacré du temps à la réalisation de ce plan, et en particulier ceux dont les noms suivent :

- Le Conseil communautaire de Waskesiu de 1999 à 2000 et de 2008 à 2009, qui a durant d'innombrables heures, collaboré avec Parcs Canada en nous offrant des réactions, des sujets de discussion et de communication et en révisant le document tout au long de sa préparation. La localité de Waskesiu peut s'estimer heureuse d'avoir des gens si dévoués pour la représenter.
- Un merci très spécial à Diana Hawryluk qui a été embauchée à titre de planificatrice communautaire pour préparer le plan de l'année 2000. Elle a consacré de nombreuses heures supplémentaires à consulter des membres de la collectivité et le public en général.
- La société Calibre Consultants Inc. a été choisie pour compiler et analyser les commentaires du public en 2000, recueillis au moyen de questionnaires et de formulaires de réponse.
- La société 4D Solutions a été retenue pour élaborer et éditer les rendus d'image et les cartes compris dans le document de l'année 2000.
- En coulisse, un certain nombre d'employés de Parcs Canada ont aussi travaillé en étroite collaboration à la réalisation du plan de 2000, notamment Bill Fisher, Sandra Hicke, Norm Stolle, Dale Redford, Jean Fau, Sid Paul, et ceux qui ont travaillé aux modifications de 2010, notamment Kalya Brunner, Alan Fehr, Henry Fremont, Cliff Kaleski, Ed McLean, Terry Schneider et Norman Stolle.
- Un merci tout spécial à tous les autres membres du personnel de Parcs Canada, trop nombreux pour les énumérer ici, mais sans lesquels il n'aurait pas été possible d'élaborer ce plan.
- Merci à Trevor Ashfield qui a édité le document de 2000. Grâce à lui, il a été plus facile de comprendre les idées présentées dans le document.
- Merci au groupe IDEA Marketing qui a parachevé la disposition et la conception du plan.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction		
Historique		
Situation géographique		
Histoire du village de Waskesiu		
Rôle du plan communautaire de Waskesiu		
Portée du plan communautaire de Waskesiu		
Consultation publique		
Comment se servir le plan		
Limites à la croissance		
Situation présente à Waskesiu		
Collectivité environnementale modèle et gérance de l'environnement : <i>faune, écosystèmes aquatiques, gestion de la végétation, gestion environnementale</i>		
Principe d'absence d'impacts nets sur l'environnement à Waskesiu : <i>fixation de limites à la croissance et d'objectif de qualité environnementale, évaluation des effets cumulatifs (ÉEC), atténuation et remise en état stratégiques à l'échelle de la collectivité, surveillance et réévaluation des critères de qualité environnementale et des limites à la croissance</i>		
Protection de Waskesiu : <i>exécution de la loi, stratégie relative au pare-feu de la collectivité</i>		
Cachet patrimonial : <i>cadre géographique, arrivée, architecture, paysage urbain, bâtiments commerciaux, secteur résidentiel de Waskesiu, structures de Parcs Canada, édifices fédéraux du patrimoine, protection du patrimoine culturel de Waskesiu, mise en valeur du patrimoine</i>		
Situation socio-économique : <i>tendances, population, tourisme</i>		
Services d'utilité publique et infrastructure : <i>eau potable, distribution et traitement des eaux d'égout, égouts pluviaux, système d'évacuation des déchets solides, rues, trottoirs, pistes cyclables, stationnement</i>		
Plan directeur et orientation de la politique		
Énoncé de vision du parc national de Prince Albert		
Maintien de l'intégrité des ressources écologique et culturelles		
Importance des résidents et des visiteurs		
Rôle de Waskesiu		
Installations et services		34
6 Énoncé de vision du conseil communautaire de Waskesiu		35
7 Aperçu théorique		
9 Utilisations des terres		37
10 Cartes d'utilisation des terres		38
10 Cartes et rendus d'image des lots intercalaires à vocation commerciale		39
10 Nécessité de résider sur place		43
11 Carte du logement du personnel		43
11 Stratégie d'aménagement paysager : <i>aménagement paysager, enseignes et éclairage</i>		45
12 Développement approprié		46
17 Gestion de la croissance		
Stratégie de gestion de la croissance		47
Contrôle de l'expansion		47
18 Examen du développement		48
Mise à jour et examen du plan		48
21 Effets cumulatifs		
Village de Waskesiu		49
Absence d'impacts nets sur l'environnement		51
28 Statut de collectivité environnementale modèle		51
Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE)		51
29 Modification du sommaire de l'évaluation environnementale		52
Liste d'espèces végétales indigènes recommandées		53
Références		54
32 Annexe A :		56
33 Lettre du Conseil communautaire de Waskesiu		
34		
34		

INTRODUCTION

Historique

Situation géographique

Histoire du village de Waskesiu

**Rôle du plan communautaire
de Waskesiu**

**Portée du plan communautaire
de Waskesiu**

Consultation publique

Comment se servir du plan

Limites à la croissance



Photo: Sean Francis Martin, Parcs Canada

HISTORIQUE

Waskesiu était déjà un lieu de rassemblement bien avant l'établissement des limites du parc national de Prince Albert. Il s'agit de l'attrait principal pour la majorité des visiteurs du parc. Ceux-ci se faisant de plus en plus nombreux, le village de Waskesiu fait face à de nouveaux défis pour répondre aux besoins des visiteurs et pour remédier à l'impact sur l'environnement qui en résulte.

Parcs Canada a préparé le présent plan communautaire avec la participation du conseil communautaire de Waskesiu et le public. Le plan communautaire consiste en un plan d'action pour l'aménagement futur du village

de Waskesiu. Le but visé est de garantir que la collectivité contribuera à l'environnement naturel et culturel du parc national de Prince Albert et le rehaussera tout en demeurant un centre social et économique viable pour les résidents, les détenteurs de baux, les visiteurs du parc et les commerçants. À mesure que le village change, il faudra évaluer ce plan, notamment son efficacité à répondre aux objectifs fixés, et le modifier en conséquence.

Le village de Waskesiu regroupe des intérêts et des objectifs à la fois privés et publics. Équilibrer ces intérêts dans la sphère du réseau de parcs nationaux

dépend de tous les intervenants qui travaillent ensemble pour orienter la fonction, l'aspect et l'expansion de la collectivité, tout en gardant comme intérêt premier la gérance de l'environnement et la conservation du patrimoine.

Le plan prévoit une orientation claire de la façon dont Waskesiu doit gérer sa croissance future afin de demeurer une collectivité saine. On y présente une stratégie en vue d'une expansion future qui sait à la fois tirer profit de l'emplacement du village dans un parc national et contribuer à cet emplacement, où les résidents autant que les visiteurs ont la possibilité de travailler, de vivre, d'apprendre et de jouer dans un environnement viable. Le plan se veut global. Non seulement on y offre de l'orientation concernant des préoccupations traditionnelles, telles que le zonage, mais on y aborde aussi des éléments moins tangibles qui reflètent les rapports communautaires tels que la préservation de notre patrimoine naturel et culturel.

Étant situé dans un parc national, le village de Waskesiu bénéficie de possibilités uniques; cependant, qui dit possibilités dit responsabilités. Le conseil communautaire de Waskesiu et Parcs Canada s'entendent sur les responsabilités principales de Waskesiu : préservation du patrimoine naturel et culturel, faire figure de leader dans le domaine de la gérance environnementale, et préserver une collectivité saine sur les plans social et économique.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Le parc national de Prince Albert a une superficie de 3 875 km carrés. Le parc est le secteur sauvage protégé le plus grand de la Saskatchewan, représentant 0,6 % de la superficie totale de la province. Il est situé à 90 km au nord de la localité de Prince Albert.

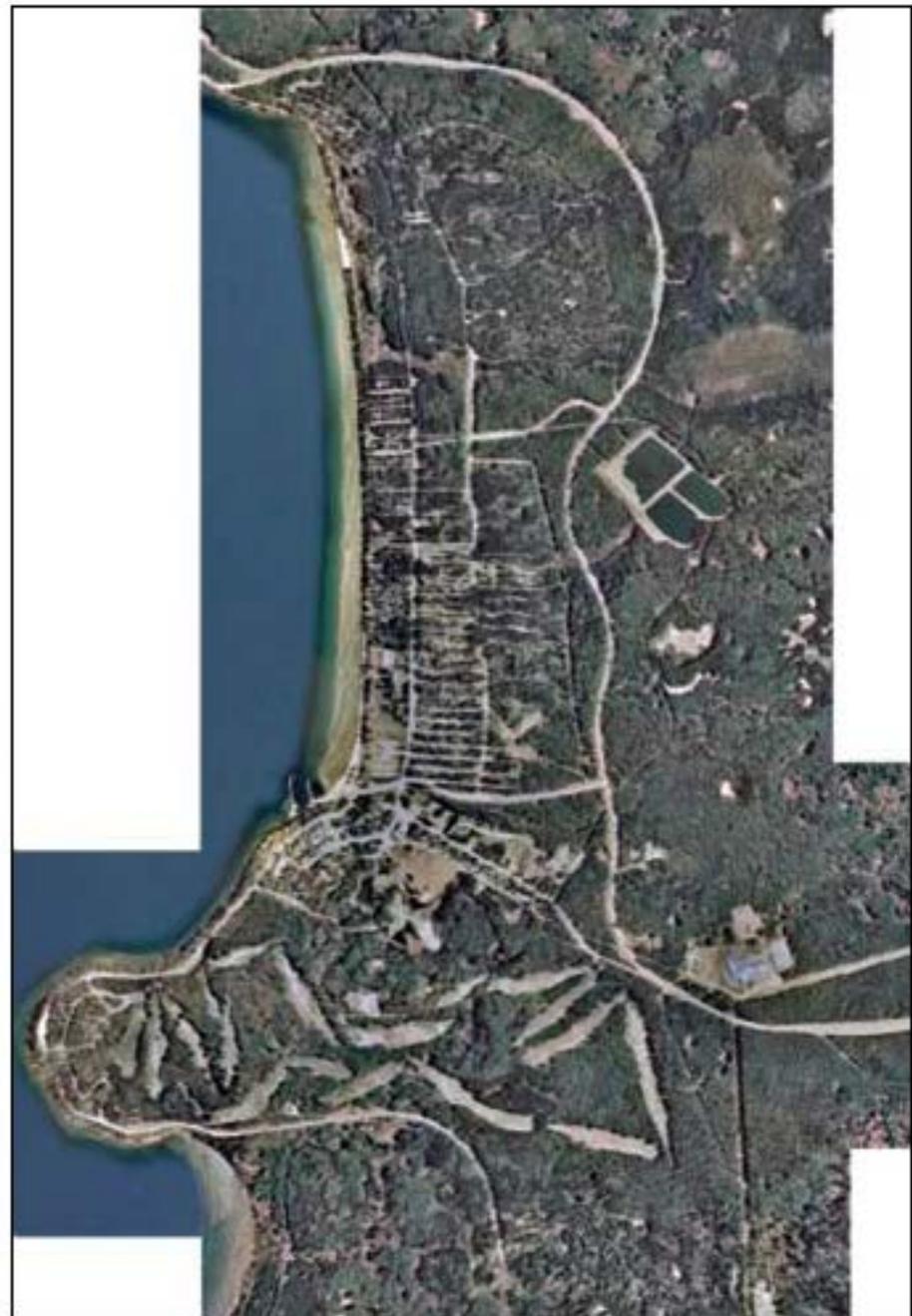
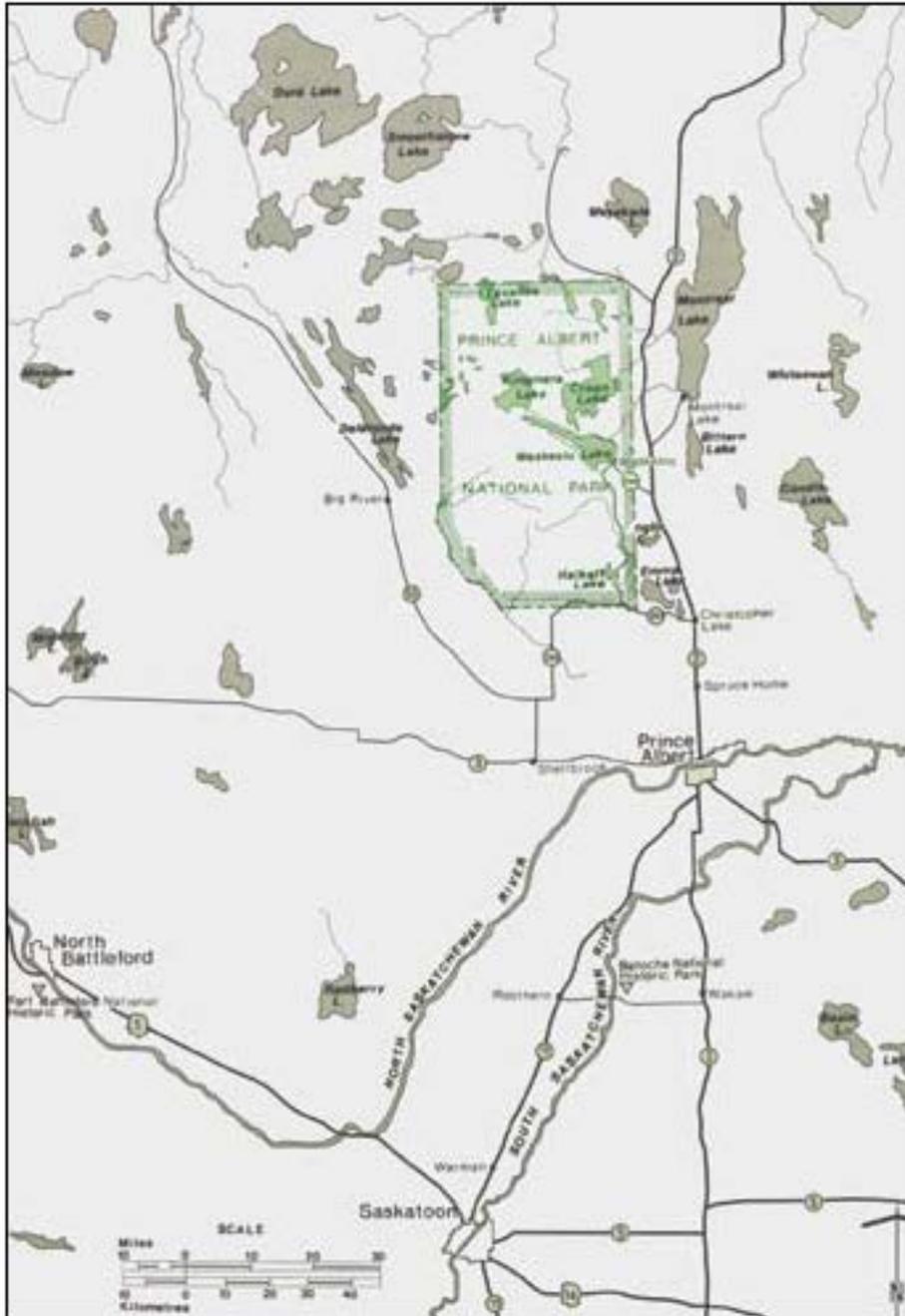
Le parc permet de protéger un assemblage divers de ressources physiques et culturelles à l'intérieur de la région naturelle des plaines et des plateaux boréaux du Sud. Le parc comprend plus de mille cinq cents

lacs et sept bassins versants, ce qui représente environ 10 % de la superficie totale du parc. Il a été surnommé le terrain de jeu de la Saskatchewan et est dédié aux futures générations de visiteurs, Canadiens et autres, qui sauront en profiter, l'apprécier et s'y amuser.

Le parc national de Prince Albert est l'un des sept parcs nationaux abritant un village à l'intérieur de ses limites. Le village de Waskesiu est situé sur la rive sud du lac Waskesiu, non loin de la limite est du parc. Le lac et la forêt boréale qui entoure le village, donnent aux résidents et aux visiteurs une sensation unique de quiétude.



Carte de la région montrant où se trouve le parc national de Prince Albert



Carte de la province montrant où se trouve le parc national de Prince Albert

Photo aérienne du village de Waskesiu



Photo: M. McBurney, Parcs Canada

HISTOIRE DU VILLAGE DE WASKESIU

Le 9 mai 1927, M. Charles Stewart, ministre de l'Intérieur, a annoncé la création du parc national de Prince Albert dont l'administration saisonnière serait à Waskesiu Lake. Le lac Waskesiu était considéré le plus beau et le plus accessible d'une succession de lacs boréaux, en particulier en raison de la présence d'une grande plage naturelle. Dès 1925, la Direction de la foresterie a entrepris d'arpenter un petit lotissement près de la plage Waskesiu et quelques terrains ont été vendus à des fins commerciales et

résidentielles. Peu après la création du parc, prévoyant une demande de terrains à bâtir pour des chalets d'été et des commerces, on a arpenté un nouveau lotissement en 1928.

L'essor du lotissement s'est poursuivi tout au long de 1929 et des années suivantes. Grâce à la construction d'un grand brise-lames en 1930, on a pu aménager un espace pour la natation et des quais, ce qui a rapidement transformé le lieu en une base de loisirs nautiques importante. Les projets de travaux publics entrepris entre 1932 et 1935, principalement pour remédier au chômage très répandu, ont abouti à la construction d'un terrain de golf, terrain de camping public de terrains de jeux publics, de courts de tennis, et d'un certain nombre

d'édifices en rondins superbement réalisés (ex. centre Nature, salle communautaire, pavillon du terrain de golf).

Un secteur résidentiel saisonnier a été aménagé à la pointe Prospect en 1928, puis agrandi en 1938 par un arpentage du lotissement Lakeview. D'autres arpentages ont entraîné un essor du secteur commercial en 1933, instituant notamment des camps de bungalows et un hôtel pour les visiteurs, suivi d'une autre expansion en 1950.

La première route d'accès à partir de l'entrée sud du parc jusqu'à Waskesiu, route no 263, a été terminée en 1928 puis améliorée plusieurs fois jusqu'à ce qu'on en fasse une route praticable en tout temps en 1952. En 1969 cependant, on a construit une nouvelle route d'accès (no 264) à Waskesiu à partir de la route provinciale no 2 pour remplacer la route no 263. Il s'est ensuivi une réorientation de l'entrée vers cette nouvelle voie d'accès le long de la promenade Montreal, ce qui s'est répercuté sur les avantages éventuels de la localisation d'un commerce et des installations du parc.

Au cours des 30 premières années de l'existence du parc, Waskesiu en était le centre administratif seulement pendant les mois d'été. L'hiver, l'administration déménageait à Prince Albert. À partir de 1959, le personnel d'entretien et d'exploitation du parc demeurait toute l'année à Waskesiu tandis que le directeur et le personnel d'administration retournaient toujours à Prince Albert pour l'hiver jusqu'en 1967, année au cours de laquelle l'édifice administratif actuel a été terminé.

La politique sur les parcs nationaux a aussi vu le jour à l'époque de la création de la collectivité. Le parc a été créé quelques années avant la promulgation de la Loi sur les parcs nationaux. L'intérêt des Canadiens pour l'esprit et l'intention de la Loi s'est peu à peu accru et a donné lieu à l'expression officielle de politiques largement appuyées dans les parcs nationaux. Ces politiques causaient parfois des conflits avec les pratiques antérieures ou avec les utilisations et attentes locales auxquelles on était habitué, en particulier ceux qui avaient un intérêt direct dans la gestion du parc ou ceux dont l'association de longue date avec Waskesiu remontait à avant l'avènement de cette politique.



Photo: Parcs Canada

RÔLE DU PLAN COMMUNAUTAIRE DE WASKESIU

Les objectifs du plan communautaire de Waskesiu sont les suivants :

- mettre au point une vision claire de l'avenir de Waskesiu qui soit compatible avec la Loi sur les parcs nationaux et son règlement, les Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada, le plan directeur du parc national de Prince Albert et les principes de planification communautaire annoncés par la ministre en juin 1998;
- fixer des limites à la croissance et des paramètres de développement et d'utilisation, de sorte que la collectivité demeure saine sur les plans écologique et social;
- créer les conditions propices à un développement économique prometteur qui respecte les principes de planification énoncés dans le présent document;
- offrir un outil susceptible d'aider les gestionnaires à prendre des décisions rapides concernant les projets de développement, de réaménagement et d'activités pertinentes;
- fournir une stratégie qui :
 - rend compte de la contribution que peut apporter Waskesiu aux valeurs des parcs naturels;
 - répond aux besoins des Canadiens, des visiteurs, des résidents et des gens d'affaires;

- protège les ressources écologiques et culturelles pour lesquelles le parc est connu;
- permet à la fois au secteur privé et au secteur public de contribuer à la création d'une collectivité attrayante et fonctionnelle.

PORTÉE DU PLAN COMMUNAUTAIRE DE WASKESIU

Ce plan s'applique à tous les secteurs situés à l'intérieur des limites actuelles du village et qui présentent un potentiel de développement et qui ont besoin de mesures de conservation. Il donne aux responsables du parc, aux résidents, aux entreprises et aux organismes gouvernementaux une orientation concernant la croissance future de Waskesiu et le fait que le village doit demeurer un modèle de collectivité de parc national. Les règlements relatifs à la forme, au caractère, à la situation et à la densité des propriétés commerciales, résidentielles et institutionnelles seront présentés dans la directive sur l'utilisation des terres.

Le plan communautaire de Waskesiu abordera des sujets tels que :

- le bien-être social et la capacité de vie de la collectivité;
- les conditions pour un développement économique et un réaménagement abordable;

- les limites à la croissance;
- la conservation du patrimoine et le rehaussement d'un caractère communautaire distinct;
- La contribution de la collectivité au rehaussement et à la protection de l'environnement naturel et culturel du parc;
- l'utilisation des terres à des fins commerciales, résidentielles et institutionnelles;
- l'état de l'infrastructure de Waskesiu.

CONSULTATION PUBLIQUE

Ce plan a été rédigé par Parcs Canada. Le conseil communautaire de Waskesiu et le public ont été invités à participer au processus de planification par le truchement de discussions, de questionnaires et de journées portes ouvertes qui ont eu lieu à travers la province de la Saskatchewan.

Parcs Canada reconnaît l'importance de faire participer la collectivité et le public à son processus décisionnel, ainsi qu'à la responsabilité de veiller à la santé à long terme de l'environnement et à la protection des ressources culturelles du parc. Parcs Canada s'est appuyé sur cette responsabilité et cette politique gouvernementale pour dresser le plan communautaire.

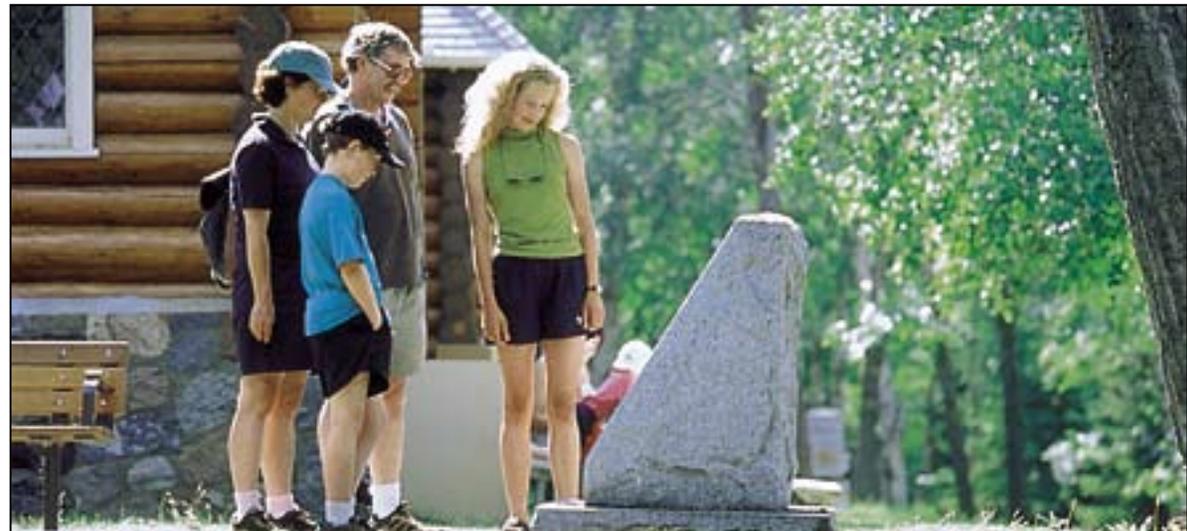


Photo: Sean Francis Martin, Parcs Canada

COMMENT SE SERVIR DU PLAN

Les plans, rendus d'image et diagrammes de ce document reflètent les caractéristiques, l'apparence et le sentiment que le parc et la collectivité tentent de réaliser. Les lecteurs devraient d'abord examiner l'intention générale du plan et le concept adopté pour l'ensemble du village. Ils devraient ensuite examiner les conditions plus détaillées de la directive sur l'utilisation des terres de Waskesiu. Les principes et conditions présentés dans ce document s'appliquent à tous les projets de développement.

Le plan communautaire de Waskesiu n'est pas seul. Quiconque propose un projet de développement doit s'assurer qu'il est compatible avec l'intention et les conditions du plan directeur du parc national de Prince Albert et de toute autre ligne directrice, directive et disposition statutaire.

LIMITES À LA CROISSANCE

Étant donné que le parc national de Prince Albert joue un rôle considérable dans le tourisme de la Saskatchewan, on favorisera un certain degré de développement dans le village de Waskesiu afin de garantir une expérience et des services de bonne qualité aux visiteurs. Compte tenu de ce contexte, il faut énoncer clairement les limites à la croissance pour garantir que le séjour en parc national ne soit pas érodé et que les ressources du parc soient protégées, que le mandat principal du parc soit son intégrité écologique et culturelle qui doit être préservée ou rehaussée au besoin. Par conséquent, on a fixé des limites précises à la croissance dans ce plan communautaire.

Objectifs

- Favoriser une croissance durable et un développement compatible avec l'environnement naturel de Waskesiu afin de préserver la santé économique et la qualité de vie de la collectivité;
- Protéger l'environnement naturel de Waskesiu;
- Définir un type d'utilisation des terres qui minimise les impacts sociaux et environnementaux;
- Gérer le taux et le rythme de croissance;
- Surveiller les effets du développement sur l'environnement et le tissu social et économique de Waskesiu.

Politiques

- Le développement se limitera aux limites actuelles du village afin de protéger l'écosystème du parc;
- Le plan communautaire prévoira des dispositions visant à créer un équilibre entre la croissance communautaire et la protection des ressources écologiques et culturelles;
- Le développement respectera et renforcera le caractère visuel et l'intégrité des ressources culturelles du parc et de la collectivité;
- Le plan communautaire prévoira le réaménagement commercial dans le but d'améliorer le cachet de la collectivité et les services aux visiteurs. Pour ce faire, on libérera trois des neuf terrains commerciaux intercalaires. La faveur sera donnée à des formes de construction compactes afin de maximiser l'espace commercial limité;
- En cas d'aménagement entrepris, on fera tout pour améliorer l'apparence en s'appuyant sur des directives en matière de plan, en soignant les enseignes et l'aménagement paysager, et en acceptant les commentaires;
- La croissance se fera dans les limites fixées. À l'avenir, le montant total d'aménagement dans le quartier commercial n'excédera pas 34 574,6 mètres carrés.
- Tous les bâtiments commerciaux existants qui excèdent le ratio de surface de plancher approuvé bénéficieront d'une clause de droits acquis. Le

réaménagement de ces édifices sera autorisé selon leur taille au 26 juin 1998;

- La surface de plancher commerciale approuvée ne comprend pas l'hébergement du personnel;
- L'exigence concernant le stationnement sur place sera réduite pour les nouveaux bâtiments commerciaux. La directive sur l'utilisation des terres à Waskesiu contient des conditions spéciales concernant le stationnement;
- Une stratégie de gestion de la croissance sera mise en oeuvre pour garantir que les développements entrepris dans le village de Waskesiu se fassent dans l'ordre;
- Le secteur résidentiel sera augmenté afin de pouvoir offrir suffisamment de logement au personnel travaillant dans le parc tel que stipulé.

Les nouvelles constructions seront limitées à Waskesiu.

Le tableau ci-dessous indique le montant total de nouvelles constructions si tous les aspects de ce plan sont mis en oeuvre.

Il ne sera pas possible d'aller au-delà de ces chiffres.

Ces limites reposent sur :

- L'impact de la croissance sur le cachet du village, son infrastructure, sa santé socio-économique et son intégrité écologique;
- Le désir du public en matière de développement restreint.

Limites à la croissance	Plan de 2000	Modifications apportées	Nouveau Maximum
Espaces commerciaux*	24 137 m ²	Modifications ajoutant 9 738,26 m ²	34 574,6 m ²
Terrains à vocation commerciale	50 terrains	Aucune modification	50 terrains
Terrains pour chalets	118 terrains	Ajout de 14 terrains	132 terrains
Terrains pour cabines	451 terrains	Ajout de 4 terrains	455 terrains

* Il y avait une erreur dans le Plan communautaire de Waskesiu de 2000. La superficie des espaces commerciaux a été corrigée pour tenir compte de la superficie à vocation commerciale autorisée dans la Loi sur les parcs nationaux du Canada (p. 127, Annexe 4, articles 33 et 34). Ce nombre tient compte du terrain C5 – Camp de bungalows, qui avait été omis par erreur dans le Plan communautaire de Waskesiu de 2000.

SITUATION ACTUELLE À WASKESIU

Collectivité environnementale modèle et gérance environnementale

Faune. Systèmes aquatiques. Gestion de la végétation. Gestion de l'environnement.

Respecter le principe d'absence d'impacts nets sur l'environnement à Waskesiu

Fixation de limites à la croissance et d'objectifs de qualité environnementale.

Évaluation des effets cumulatifs. Atténuation et remise en état stratégiques à l'échelle de la collectivité. Surveillance et réévaluation des critères de qualité environnementale et des limites à la croissance.

Protection de Waskesiu

Exécution de la loi. Stratégie relative au pare-feu de la collectivité

Cachet patrimonial

Cadre géographique. Arrivée. Architecture. Paysage urbain. Bâtiments commerciaux. Secteur résidentiel de Waskesiu. Structures de Parcs Canada. Bâtiments historiques. Protection du patrimoine culturel de Waskesiu. Mise en valeur du patrimoine.

Situation socio-économique

Tendances. Population. Tourisme.

Services d'utilité publique et infrastructure

Eau potable. Distribution et traitement des eaux usées. Égouts pluviaux. Système d'élimination des déchets solides. Rues. Trottoirs. Pistes cyclables. Stationnement.

COLLECTIVITÉ ENVIRONNEMENTALE MODÈLE ET GÉRANCE DE L'ENVIRONNEMENT

“ Dans l'acquisition, dans la gestion et dans l'administration des endroits et des programme du patrimoine, protéger l'intégrité écologique et assurer l'intégrité commémorative occupe la première place. “ Parcs Canada: Principes directeurs et politiques de gestion (1994).

Pour Waskesiu, la gérance de l'environnement suppose une vaste gamme d'interventions. L'intention de Parcs Canada est d'agir à titre de chef de file en matière de gérance de l'environnement ainsi que de promouvoir et favoriser ce qui suit :

- La mise en oeuvre du plan d'action de gestion de l'environnement du parc national de Prince Albert;
- L'utilisation des programmes existants de recyclage et de compostage et, au besoin, leur expansion;
- La conception de bâtiments économes en énergie;
- L'utilisation de matériaux naturels dans les projets d'aménagement;

- L'écotourisme et l'éducation environnementale;
- L'utilisation d'appareils sanitaires à faible volume d'eau dans les nouveaux projets d'aménagement.

En planifiant l'avenir de Waskesiu, Parcs Canada doit se conformer à cet engagement pris envers la population du Canada. À Waskesiu, les principales préoccupations écologiques sont les suivantes :

- les conflits opposant les êtres humains et la faune;
- les feux de forêt;
- la qualité de l'eau;
- la gestion de la végétation.

La santé de l'écosystème constitue une préoccupation fondamentale des gestionnaires de parcs. Le parc et la collectivité doivent suivre de près le progrès et doivent déterminer à quel moment des changements sont nécessaires pour préserver l'intégrité écologique du parc.

Des indicateurs et des objectifs seront élaborés d'ici un an pour mesurer l'impact environnemental afin de pouvoir déterminer s'il y a ou non impact net négatif. Parmi les éléments clés sur lesquels il faudra se pencher, mentionnons la faune, les lieux contaminés, la qualité de l'eau, les plantes exotiques et les nouveaux projets d'aménagement.



Photo: Merv Syroteuk, Parcs Canada



Photo: Merv Syroteuk, Parcs Canada

Faune

Certaines espèces animales sont attirées par des facteurs non naturels dans le lotissement urbain et les installations adjacentes en raison des activités et installations humaines et des pratiques de gestion. L'objectif de Parcs Canada est de n'avoir, dans le lotissement urbain, que des densités d'espèces animales qui soient naturelles et compatibles avec de fortes densités de présence humaine et de développement.

Les espèces qui causent principalement des problèmes sont les ours noirs, les wapitis, les cerfs de Virginie, les renards roux, les mouffettes et, dans une moindre mesure, les écureuils et diverses espèces de chauves-souris. Toutes ces espèces peuvent, selon le cas, poser des risques pour la sécurité ou la santé publique dans le lotissement urbain. Jusqu'à maintenant, à Waskesiu, les principales inquiétudes ont eu trait aux ours noirs et aux renards roux. Il y a également eu des incidents mineurs impliquant des wapitis, des cerfs de Virginie, des chauves-souris et des mouffettes.

Les ours noirs sont avant tout attirés dans la collectivité par la verdure précoce du terrain de golf et des abords des routes ainsi que par l'accessibilité et l'odeur des

aliments pour les humains et des déchets alimentaires dans le lotissement urbain et les terrains de camping. Il y a également quelques sources d'aliments naturels dans le lotissement urbain et ses environs qui attirent les ours, tels que les meuniers noirs frayant qui, à l'occasion, aboutissent dans la crique Beaver Glen, de même que les petits fruits et des charognes. Ces éléments, qui s'ajoutent à la curiosité naturelle des ours et au fait qu'ils sont perpétuellement en quête de nourriture, expliquent pourquoi on les voit souvent dans le lotissement urbain.

Les renards roux de la collectivité ont pris l'habitude de recevoir de la nourriture de l'homme et sont, par conséquent, devenus très audacieux dans leurs tentatives d'obtenir de quoi manger. Cette situation comporte des risques importants de morsures et, triste corollaire, de destruction de l'animal.

Objectifs :

- Maintenir et remettre en état, autant que possible, l'habitat naturel de la faune dans la collectivité;
- Informer le public de tout danger naturel attribuable à des rencontres avec des animaux sauvages au fur et à mesure que l'on prend connaissance de ces dangers.

Politiques :

- En cas de conflit opposant la faune et des développements existants ou proposés, il faut appliquer le principe d'absence d'impacts nets sur l'environnement.
- Continuer le contrôle strict de la nourriture et gérer les déchets dans le lotissement urbain et les terrains de camping en offrant des installations d'entreposage adéquates et un service de cueillette des déchets en temps opportun, de même qu'en procédant à de l'éducation et à des activités relatives à l'exécution de la loi.

- Renseigner les visiteurs et les résidents sur le tort causé par le fait de nourrir les animaux et les aviser de l'application stricte des règlements relatifs à la faune du parc national visant les personnes qui nourrissent ou attirent les animaux.
- Empêcher les meuniers noirs d'accéder à la crique Beaver Glen en période d'apport d'eau en provenance de la lagune. Les meuniers ne pourront pénétrer dans la crique que lorsque le niveau d'eau de celle-ci sera naturellement élevé.
- Décourager les ours de fréquenter le lotissement urbain ou ses environs immédiats.
- Il incombera aux propriétaires de bâtiments d'empêcher les animaux sauvages (chauves-souris, mouffettes, écureuils) d'élire domicile dans ou sous leurs bâtiments.
- Les cerfs et les wapitis qui fréquentent les secteurs d'utilisation intense du lotissement urbain pourront être déplacés par les gardes de parc si on considère qu'ils posent des risques pour la sûreté publique. Il pourrait être nécessaire de procéder à une gestion



Photo: Merv Syroteuk, Parcs Canada



Photo: Joe Bengé, Parcs Canada

spécifique de la végétation pour empêcher les wapitis et les cerfs de brouter dans certains secteurs du lotissement urbain. On distribuera de l'information au public sur les dangers que l'on court à s'approcher de ces animaux et on installera, au besoin, des panneaux signalant ces dangers et d'autres risques potentiels.

On s'attend à ce que le pare-feu de la collectivité influe sur les déplacements de la faune et son utilisation de l'habitat dans les environs de la collectivité. La densité réduite de la forêt de feuillus dans la bande pare-feu et le lotissement urbain attirera sans doute les wapitis et peut-être aussi les cerfs. On s'attend à ce que les ours noirs déménagent dans des zones au couvert forestier plus dense. L'aspect relativement dégarni du parefeu et de la forêt de la collectivité rendra plus facile l'observation des oiseaux et des mammifères qui fréquenteront ce secteur.

Écosystèmes aquatiques

À l'heure actuelle, les humains apportent plus d'azote atmosphérique dans l'écosystème chaque année que le reste de la nature. Des recherches menées récem-

ment dans le parc national de Prince Albert ont fait état de niveaux élevés de dépôts d'azote atmosphérique dans les écosystèmes terrestres et de l'augmentation progressive des concentrations d'azote dans les écosystèmes aquatiques. L'augmentation de l'apport d'azote découlant des activités humaines régionales et mondiales (agriculture et combustion d'hydrocarbures) dans le lac Waskesiu pourrait être amplifiée par l'effluent provenant du réseau d'égouts de la collectivité. Bien que l'azote soit un élément très important des systèmes vivants, l'augmentation de l'apport d'azote imputable à l'homme peut avoir des répercussions négatives considérables sur la structure et le rôle de l'écosystème. Dans les écosystèmes aquatiques tels que le lac Waskesiu, des concentrations élevées d'azote augmentent l'intensité de l'efflorescence des algues. Étant donné que tout ce qui pousse finit inévitablement par mourir, toute augmentation de production est suivie d'une augmentation des processus de décomposition qui consomment l'oxygène dissous dans la colonne d'eau. Une insuffisance d'oxygène plus importante et plus fréquente dans les portions profondes du lac entraînerait la dégradation de la qualité de l'eau, réduirait les populations de poissons et aurait un impact sur les loisirs aquatiques.

Objectifs :

- Déterminer les effets de diverses magnitudes d'apport chronique d'éléments nutritifs (azote et phosphore) en provenance du réseau d'égouts de la collectivité dans le lac Waskesiu et déterminer quels sont les niveaux d'apport ne causant aucun impact environnemental négatif net.
- Élaborer une stratégie pour faire en sorte que le niveau cible d'apport d'éléments nutritifs ne soit pas dépassé ("absence d'impacts négatifs nets sur l'environnement").

Politiques :

- Entreprendre des études spécifiques pour déterminer les effets des apports d'éléments nutritifs présents et futurs imputables à la collectivité dans le lac Waskesiu.
- Déterminer un niveau d'apport d'éléments nutritifs ayant un impact environnemental nul.
- Évaluer les options (conservation de l'eau, restrictions en matière de développement, réacheminement d'effluent vers des écosystèmes terrestres, etc.) afin que ce niveau d'apport ne soit pas dépassé.
- Mettre en pratique des options choisies pour



Photo: Brad Muir, Parcs Canada

atteindre le niveau cible ou réduire les niveaux cibles d'apport d'éléments nutritifs dans le lac Waskesiu en provenance du réseau d'égouts de la collectivité.

L'insuffisance de couvert végétal, la présence de surfaces dures (p. ex., revêtement, sol compacté, toitures) et les égouts d'eaux de pluie dans le secteur de la collectivité nuisent à l'écoulement local et causent un lessivage des contaminants et des déchets biologiques directement dans le lac Waskesiu. Dans les écosystèmes naturels, les eaux d'écoulement sont souvent filtrées avant leur entrée dans le lac par des marais et des crêtes de plage. Des recherches récentes ont documenté des problèmes de contamination chimique et bactérienne le long du front d'eau de la collectivité.

Objectifs :

- Pour réduire au minimum le lessivage de contaminants et de déchets biologiques dans le lac Waskesiu.

Politiques :

- Réduire au minimum la conversion de surfaces végétalisées en surfaces dures contribuant à l'écoulement;
- Empêcher toute future conversion de cours d'eau saisonniers en égouts d'eaux de pluie;
- Filtrer l'écoulement des égouts pluviaux avant leur évacuation dans le lac.

Gestion de la végétation

L'aménagement du lotissement urbain de Waskesiu et le contrôle des feux de forêts naturels ont modifié la composition et la structure des espèces dans le lotissement urbain. Des espèces végétales non indigènes ont été introduites dans le lotissement urbain et ont altéré la végétation naturelle du secteur.

Les espèces végétales non indigènes se divisent en deux catégories :

- 1) Espèces fixes - Plantes qui se dispersent difficilement et ne sont viables sans gestion active (fleurs);
- 2) Espèces envahissantes - Plantes qui ont la capacité de se disperser de leur point d'établissement, d'étendre leur aire de distribution géographique et de l'emporter sur la végétation indigène (caragan arborescent).

Les espèces fixes n'inquiètent pas outre mesure lorsqu'elles se trouvent sur les propriétés à bail. Par contre, les espèces envahissantes menacent la végétation représentative de la région dans le lotissement urbain et le parc dans son ensemble.

Objectifs :

- Veiller à ce que la végétation poussant dans le lotissement urbain de Waskesiu soit gérée de façon à ce que la composition des espèces reste représentative de la région naturelle des plaines et des plateaux boréaux du sud.
- Encourager les locataires à maintenir une végétation indigène sur la propriété qu'ils louent.
- Dans les zones non locatives où des espèces non indigènes fixes se sont établies, Parcs Canada remplacera ce couvert végétal par des espèces indigènes.
- Éliminer, là où c'est possible, les espèces envahissantes et, là où ce n'est pas possible, trouver un moyen d'empêcher leur propagation.

- Mettre sur pied un programme actif de plantation d'arbres.

Politiques :

- Utiliser des espèces indigènes pour toute nouvelle plantation.
- Mettre sur pied un programme d'élimination des espèces exotiques à l'intérieur du lotissement urbain.
- Préparer et distribuer une brochure pour promouvoir le jardinage fondé sur les espèces indigènes.



Photo: Merv Syroteuk, Parcs Canada



Photo: Merv Syroteuk, Parcs Canada

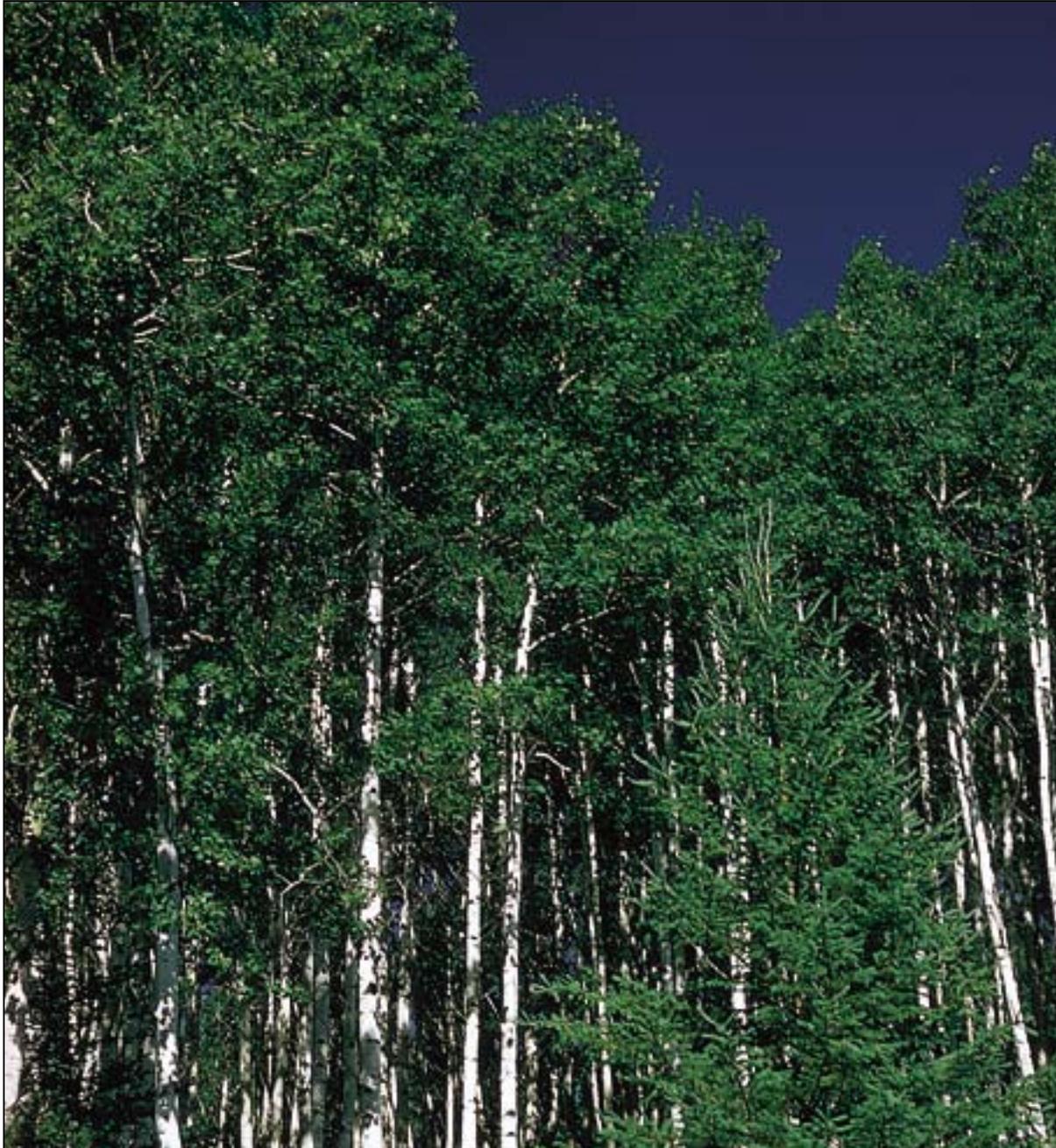


Photo: S. Heard, Parcs Canada

Gestion environnementale

Le plan d'action de gestion environnementale du parc national de Prince Albert a été terminé en 1998. Le plan décrit des aspects des opérations du parc pouvant avoir une incidence environnementale nuisible et classe, par ordre de priorité, des mesures destinées à réduire au minimum cette incidence. Le plan affecte des ressources et désigne les membres du personnel responsables de la mise en oeuvre de ces mesures. Il précise aussi des dates limites pour leur parachèvement. Enfin, il indique un mécanisme d'examen servant à déterminer si les mesures ont bel et bien été mises en oeuvre, jusqu'à quel point elles ont été fructueuses et si d'autres mesures sont nécessaires.

Le plan d'action de gestion environnementale remplit l'une des exigences imposée à l'Agence des parcs en vertu du Guide de l'écogouvernement et de la Loi sur le vérificateur général, soit la nécessité de démontrer comment les principes du développement durable sont appliqués à ses propres opérations. De plus, le plan d'action aidera le parc national de Prince Albert à satisfaire à d'autres exigences politiques et législatives pertinentes en matière d'environnement d'une manière efficace et coordonnée. Enfin, le plan d'action aidera le parc à fonctionner d'une façon responsable et soucieuse de l'environnement, donnant l'exemple au public en mettant en oeuvre des pratiques efficaces et respectueuses de l'environnement.

Chaque élément du plan a été inclus avec l'intention de réduire au minimum les répercussions environnementales. Cependant, on reconnaît que certaines activités peuvent avoir des répercussions non voulues et doivent donc être soigneusement planifiées et exécutées. Toutes les activités proposées feront l'objet d'un examen et, au besoin, d'une évaluation environnementale individuelle.

PRINCIPE D'ABSENCE D'IMPACTS NETS SUR L'ENVIRONNEMENT À WASKESIU

Le principe d'absence d'impacts nets sur l'environnement complète la notion de développement durable en reconnaissant que tout aménagement suppose une modification de l'environnement qui, par sa nature même, doit avoir un impact. Toutefois, pour chaque environnement hôte, il est possible, jusqu'à un certain point, de soutenir le développement et de réduire les répercussions localisées au moyen d'une gestion environnementale à grande échelle.

Dans le lotissement urbain, l'objectif de la protection environnementale ne peut être l'intégrité de l'écosystème - on ne peut s'attendre à maintenir intégralement la structure de l'écosystème tout en ayant des routes et des bâtiments. L'objectif visé doit plutôt être la réalisation d'un environnement sain, ou d'un environnement ne montrant pas de symptômes de stress, comme la diminution de la qualité de l'eau, une importante population de plantes non indigènes et envahissantes ou une biodiversité appauvrie par rapport aux conditions originales. Pour être un outil utile, le principe d'absence d'impacts nets sur l'environnement doit signifier une gestion à l'échelle de la collectivité pour atténuer l'impact sur l'environnement. Autant que possible, les répercussions imputables au développement de la collectivité devraient être réduites au minimum ou évitées grâce à une planification, une remise en état ou une atténuation entreprises dans la collectivité et son environnement immédiat. Le principe d'absence d'impacts nets sur l'environnement sera concrétisé au moyen des objectifs suivants :

Fixation de limites à la croissance et d'objectifs de qualité environnementale

Des limites claires à la croissance et des objectifs de qualité environnementale sont nécessaires pour orienter tout essor futur de la collectivité et pour

fournir des points de référence servant à faciliter la prise de décisions de gestion. Les limites et les objectifs doivent être fondés sur les meilleures connaissances du moment concernant la capacité de l'environnement à soutenir des activités de développement et l'on doit laisser une marge d'erreur considérable. Une fois adoptés, ils devraient être examinés régulièrement et, au besoin, révisés pour garantir la protection de l'environnement.

Les limites et les objectifs de qualité devraient notamment mais non exclusivement porter sur les éléments suivants :

- la conversion de terres en secteurs revêtus/ construits;
- la proportion du paysage dominée par des plantes exotiques ou cultivées;
- la quantité de végétation naturelle devant être conservée sur les lots de construction individuels;
- la qualité des eaux d'écoulement/de pluie;
- la qualité de l'effluent spécifique au lieu, laquelle devrait préciser les quantités totales d'éléments nutritifs ainsi que leur forme et non pas seulement de simples concentrations;
- la consommation d'énergie;
- la consommation d'eau;
- les programmes de réacheminement des déchets;
- l'utilisation d'herbicides.

Évaluation des effets cumulatifs (ÉEC)

L'ÉEC sert à caractériser et, si possible, quantifier les effets cumulatifs des états de développement passés et futurs du lotissement urbain. L'objectif visé est d'étudier les répercussions probables puis de fixer ou de modifier des limites à la croissance et des objectifs de qualité fondés sur ces études ainsi que de procéder à une atténuation stratégique. Des hypothèses relatives aux répercussions environnementales seraient avancées pour l'ensemble des problèmes d'impact ou des facteurs de stress anticipés (p. ex., évacuation d'effluent, plantes exotiques, eaux de pluie), et elles seraient reflétées dans les limites de croissance et les objectifs de qualité choisis.

Dans plusieurs secteurs, des renseignements préliminaires laissent croire que des effets nuisibles s'accumulent. Des augmentations soudaines de bactéries à la plage principale, des données prouvant la variation des teneurs en carbone organique et en azote dans le lac Waskesiu et la présence de résidus de pesticides dans le sédiment qui s'accumule dans le brise-lames laissent supposer que le développement et l'utilisation continue du lotissement urbain ont des impacts négatifs. Ces données devraient être évaluées afin que l'on puisse déterminer jusqu'à quel point les effets continus et cumulatifs dans le lotissement urbain et ses environs risquent de découler de l'utilisation continue et du développement futur. Les futurs états de développement devraient être modélisés en considérant les limites choisies comme moyen d'évaluer les effets cumulatifs potentiels et en peaufinant les limites pour assurer la protection de l'environnement global.

Atténuation et remise en état stratégiques à l'échelle de la collectivité

Le repérage des problèmes relatifs aux effets cumulatifs orientera les efforts de remise en état et d'atténuation stratégiques dans le lotissement urbain. Habituellement, le développement se produit graduellement, un projet à la fois, ce qui constitue rarement la meilleure façon de gérer l'impact cumulatif. Une fois les limites fixées, les projets devaient être approuvés en fonction de ces limites (en plus du processus normal d'approbation du développement et d'évaluation environnementale). C'est par une approche globale à l'échelle de la collectivité que les effets les plus importants de l'aménagement des terres dans le cadre de plusieurs projets sont le mieux gérés. Une telle approche permet d'atténuer toute une gamme d'impacts. Par exemple, si Parcs Canada détermine que la conversion de terres boisées en stationnements et lots de construction fait augmenter les écoulements pollués dans le lac (et que cette conversion est responsable des problèmes de contamination bactérienne), on pourrait décider de remettre certains secteurs du lotissement urbain à un état naturel de végétation dans le but

d'intercepter l'eau ou de traiter les écoulements pollués. Dans d'autres cas, l'atténuation pourrait supposer la modification d'une limite de croissance ou d'un objectif de qualité compte tenu de nouvelles informations sur la nature de l'impact.

Surveillance et réévaluation des critères de qualité environnementale et des limites à la croissance

La surveillance est un élément indispensable de la mise en oeuvre pour les trois raisons suivantes



Photo: Sean Francis Martin, Parcs Canada

- Elle permet de garantir que le développement s'effectuera dans les limites prescrites et atteindra les objectifs de qualité environnementale.
- Elle permet de garantir l'efficacité des techniques d'atténuation. Par exemple, y a-t-il eu, tel que prévu, une amélioration de la qualité de l'eau depuis la mise en oeuvre d'une mesure d'atténuation consistant à traiter les eaux de pluie?
- Il est essentiel de disposer de données pour les indicateurs clés afin d'évaluer la pertinence des limites au fil des ans et la fidélité des prévisions concernant les états futurs. (L'évaluation des effets cumulatifs est-elle correcte ou faut-il mener d'autres études?) Ces données faciliteront en outre l'adaptation des limites et des objectifs de qualité.

Objectifs :

Faire ce qui suit dans un délai d'un an :

- Repérage de facteurs de stress et formulation d'indicateurs;
- Choix d'une méthodologie de mesure pertinente et détermination de la fréquence et de la responsabilité;
- Rajustement du plan directeur de la collectivité et du cadre selon les besoins.

Politiques :

- Veiller à ce que les projets individuels soient examinés et à ce que des décisions soient prises conformément à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.
- Utiliser des indicateurs/facteurs de stress environnementaux pour déterminer l'état de santé environnementale du secteur.
- Veiller à ce que l'infrastructure ait la capacité de supporter la croissance et, au besoin, procéder aux améliorations nécessaires avant le début de tout nouveau projet d'aménagement.
- Agir en tant que chef de file en matière de gérance de l'environnement.

PROTECTION DE WASKESIU

PROTECTION DE WASKESIU

Mise en application des lois

Par l'entremise d'un cadre législatif et d'un processus de réglementation efficaces, Parcs Canada veillera à ce que le programme de conformité et d'application de la loi soit équitable, impartial, prévisible et conséquent



Photo: Parcs Canada

Objectifs :

- Remplir le mandat de Parcs Canada visant à assurer l'intégrité écologique et commémorative.
- Seconder la GRC pour garantir la sécurité des visiteurs et des employés, améliorer l'appréciation des visiteurs, protéger les propriétés et lutter contre la criminalité.

Politiques :

- Gérer les dispositions législatives principalement



Pare-feu de la collectivité

- au moyen de la sensibilisation et de l'incitation au respect volontaire et à la participation.
- Avoir recours à la gamme complète de pouvoirs nécessaires pour protéger efficacement les ressources patrimoniales sur les terres de parcs.
- Utiliser des règlements, des sanctions et des procédés qui s'appuient solidement sur des lois.
- Conserver un service au public qui soit réceptif et opportun.
- S'assurer que le programme d'application de la loi comprend les quatre activités principales soit la planification, la surveillance, la prévention et l'application de la loi.
- Respecter la confidentialité des renseignements et transmettre ceux-ci uniquement aux personnes qui sont légalement autorisées à les obtenir.
- Réviser et mettre à jour le plan de gestion de la sécurité à mesure que l'on soulève de nouvelles questions en matière de sécurité publique.

Stratégie de coupe-feu de la collectivité

Waskesiu est situé dans la région de la forêt boréale du Canada, région où des incendies fréquents, importants et intenses sont caractéristiques. Ces incendies se répandent rapidement et se déplacent à travers le couvert forestier. Le dernier incendie qui s'est propagé dans le lotissement urbain de Waskesiu a eu lieu en 1919. Les incendies font partie d'un processus naturel, et l'on peut s'attendre à ce que d'autres incendies menacent le lotissement urbain à l'avenir. Il existe actuellement peu d'emplacements situés près du lotissement où l'on pourrait organiser des actions extinctrices. Selon des recherches en matière d'incendies en milieu périurbain, on a démontré que l'on peut réduire les risques de feu grâce à l'élaboration d'un coupe-feu. La proposition du coupe-feu de la collectivité de Waskesiu fournit une protection maximale au lotissement tout en produisant les effets environnementaux les moins nuisibles.

Objectif :

- Élaborer et maintenir une zone de combustible forestier qui n'est pas continue (le coupe-feu de la collectivité de Waskesiu) à partir de laquelle on peut organiser des activités de suppression des incendies. Le coupe-feu devrait permettre de réduire l'intensité d'un feu de cimes à un feu de surface plus facile à maîtriser.

Politiques :

- On élaborera le coupe-feu de la collectivité au moyen de travaux d'éclaircie forestière. On ne procédera pas à ces travaux d'éclaircie au même niveau pour tous les peuplements forestiers. Les conifères seront fortement éclaircis alors que des peuplements de feuillus seront classés en tant que coupe-feu naturel après l'apparition des feuilles. On a ciblé environ 12 peuplements forestiers dans la zone du projet, et chaque peuplement sera traité comme un secteur en soi.
- On établira un sentier le long du périphérique extérieur du coupe-feu (de quatre à cinq mètres de largeur) afin de minimiser les incidences du déboisement et de l'équipement et des activités d'entretien. Le sentier sera conservé à long terme afin que les responsables de la gestion du feu des parcs aient une première ligne de défense. En outre, il servira à des fins récréatives (randonnée, cyclisme, ski).
- L'abattage des arbres sera employé (au lieu d'un incendie) pour éclaircir la forêt qui entoure le lotissement urbain. On effectuera la plupart des travaux en basse saison ou pendant l'hiver. Les revenus tirés de la vente du bois d'œuvre de qualité marchande permettront de recouvrer les coûts liés à la réduction des matières combustibles. On pourra avoir recours à des petits brûlages dirigés pour dégager les débris et les arbres morts se trouvant sur le tapis forestier. Le résultat final sera une forêt plus ouverte fournissant tout de même un habitat faunique et préservant la beauté de la forêt.
- L'entretien du coupe-feu en assurera l'efficacité durable.

CACHET PATRIMONIAL

L'ensemble des ressources patrimoniales de Waskesiu montre l'évolution du lotissement urbain. Le plan de la collectivité reconnaît l'importance de préserver ces ressources patrimoniales pour conserver le caractère unique du lotissement urbain. La protection du patrimoine doit venir et de la collectivité, et de Parcs Canada. L'éducation du public est essentielle pour promouvoir la sensibilisation, la gérance et la recherche de ces ressources historiques dans l'avenir de façon à les préserver pour les générations présentes et futures.

Cadre géographique

La collectivité de Waskesiu est une ville à faible densité située dans la forêt boréale bordant les rives du lac Waskesiu. La collectivité consiste en un mélange de chalets, de cabines, de résidences du personnel, de bureaux d'administration du parc et de services et installations commerciales à l'intention des touristes. La collectivité s'est développée lentement et a conservé bon nombre des caractéristiques qu'elle avait à ses débuts. Waskesiu a un caractère unique qui a contribué à son cadre, son architecture, son paysage urbain, ses bâtiments historiques et ses espaces libres. L'emplacement du



Photo: Sean Francis Martin, Parcs Canada

lotissement urbain, à l'intérieur d'un parc national, constitue un cadre inégalable. Les éléments naturels, tels que le lac et la forêt avoisinante, garantissent une expérience unique et mémorable.

Arrivée

Il n'y a pas de point de vue important dans la ville sauf pour les visiteurs qui y arrivent en bateau, par le lac. L'accès à la collectivité se fait en traversant la vaste forêt boréale qui couvre la région nord des Prairies. L'entrée du parc formalise la principale voie routière. Les points d'accès panoramiques du long du lac Waskesiu et de la route 264 constituent le fer de lance des principales voies de circulation de la ville.

Une fois dans le lotissement urbain, la principale intersection est le point de rencontre des promenades Lakeview et Waskesiu. À cet endroit, l'absence de panneaux de signalisation guidant les visiteurs dans le lotissement urbain a posé certains problèmes. Le bureau d'information et d'administration du parc se trouve en face de cette intersection; cependant, les visiteurs ne le voient souvent pas à cause de l'absence de panneaux. Il faudrait un panneau souhaitant la bienvenue aux visiteurs à leur arrivée à Waskesiu. Une signalisation adéquate est également requise à l'intersection des promenades Lakeview et Waskesiu.

Architecture

Le lotissement urbain de Waskesiu est un endroit spécial dont le caractère architectural unique est une



Photo: Parcs Canada

source de fierté pour la collectivité. Ce caractère définit la collectivité aux yeux de ses visiteurs et il contribue en grande partie au souvenir positif et durable qu'en gardent les visiteurs. De tels souvenirs ou images agréables améliorent l'expérience des visiteurs et jouent en faveur des installations récréatives et commerciales qui font de Waskesiu une destination touristique unique.

Le lotissement urbain se compose de plusieurs aires distinctes, notamment les suivantes : le district central commercial situé le long des promenades Waskesiu et Lakeview, le secteur qui s'étend entre le lac et la ville, les subdivisions réservées aux chalets, les logements du personnel, le secteur des cabines, le terrain de golf, les terrains de camping et les installations de la plage. Dans chaque aire distincte, les développements commerciaux et résidentiels sur échelle réduite adjacents aux collines boisées, aux plaines boisées et aux paysages lacustres sont visuellement liés grâce à l'application des lignes directrices sur l'apparence des installations.

Depuis la création du parc national de Prince Albert, on a déployé des efforts pour créer un caractère architectural distinct pour les bâtiments du parc. Cette image rustique distincte est créée par l'utilisation de pierres, de constructions en rondins, de toits à pignons et d'éléments décoratifs pittoresques réalisés à partir de bois flache. Ce style est facilement assimilable au réseau canadien des parcs nationaux et au style des bâtiments de construction artisanale des Prairies des années 1930.

Le style rustique a été utilisé pour une grande

variété d'installations originales du parc construites avant 1940, notamment les cabines des gardes de parc, les kiosques, les abris à pique-nique ainsi que des bâtiments tels que le chalet du premier ministre Mackenzie King, la résidence du directeur du parc, la salle communautaire, le centre Nature et le chalet du terrain de golf.

Le style d'architecture de Waskesiu passé et présent a contribué de façon considérable au caractère de la ville. En s'inspirant de ces bâtiments, on a pu préserver l'essentiel de ce caractère pour le plaisir des générations actuelles et futures. De nouvelles lignes directrices sur l'apparence des installations seront préparées de façon à préserver le caractère patrimonial de Waskesiu.



Photo: Sean Francis Martin, Parcs Canada

Paysage urbain

Le développement dans le lotissement urbain de Waskesiu s'est fait depuis la rive, influencé par la proximité de la plage principale. En général, Waskesiu a connu peu d'améliorations de son paysage de rues. Le paysage varie grandement selon le secteur de Waskesiu où l'on se trouve.

Les secteurs occupés par des chalets ont été préservés au moyen d'arbres naturels et d'un couvre-sol établi sur le bord des rues dans le but d'offrir un paysage de rue naturel et agréable. Les routes de ces secteurs ont besoin d'être réparées étant donné qu'elles n'ont fait l'objet d'aucune réfection depuis leur construction. Le secteur des cabines a du cachet malgré l'entassement des constructions. Les rues de ce secteur ont elles aussi besoin d'être améliorées.

Les bâtiments du district central commercial ont divers types de façades, et certains lots sont dépourvus de végétation et d'arbres. Les nouveaux projets d'aménagement et les réaménagements dans le secteur commercial devront comprendre une stratégie d'aménagement paysager de façon que les espaces verts soient plus nombreux. On encouragera la plantation de plantes indigènes sur les lots des développements existants.

Les trottoirs ont été remis à neuf en certains endroits de la zone commerciale. Pour assurer l'uniformité dans le district commercial, les autres trottoirs du secteur devront également être refaits. Il faudra procéder au revêtement des rues du district commercial car leur état se dégrade rapidement. La promenade Wapiti doit être prolongée pour répondre aux besoins créés par les développements futurs le long de cette rue. On verra s'il est possible de recourir à des types de revêtement autres que l'asphalte et le béton pour les surfaces damées fermes telles que les trottoirs et les rues.

Bâtiments commerciaux

Le centre-ville de Waskesiu se compose de deux rues principales, les promenades Lakeview et Waskesiu, et il est délimité par le bâtiment servant à l'administration du parc à une extrémité et par la rue Willow à l'autre extrémité. On peut en faire le tour à pied en quelques minutes. De petites constructions rustiques, telles que le Skyline Motel, les Armstrong Hillcrest Bungalows et le Mackenzie Inn ajoutent au charme du secteur.

Les plus vieux bâtiments commerciaux de Waskesiu arborent le style rustique et pittoresque associé à l'image des parcs nationaux canadiens. Généralement, les structures sont revêtues de parements en bois et ont des fenêtres à guillotine de style ancien, un toit articulé apparent muni d'avants-toits relativement massifs et une véranda. Les éléments de construction et les accessoires tels que les portes, les cheminées, les boiseries et la signalisation évoquent la simplicité d'antan.

Dans les années 1960 et 1970, un certain nombre de structures "modernes" à toit plat ont été construites. On encouragera la rénovation de ces structures car leur apparence va à l'encontre de l'image rustique unique de collectivité de villégiature de Waskesiu. Parmi ces structures, mentionnons le bureau de poste et le vieux magasin d'alcools.

Les structures les plus récentes, telles que le nouveau mail, le Hawood Inn et le Waskesiu Lake Lodge, sont plus grosses que les vieilles et font appel à des matériaux et styles commerciaux modernes. Parcs Canada a l'intention d'autoriser la construction d'installations commerciales viables dans le district central commercial de Waskesiu à condition qu'elles ne jurent pas avec le caractère et le charme uniques de la collectivité. On y veillera grâce aux nouvelles lignes directrices sur l'apparence des installations et d'un processus d'examen du développement amélioré.

Les points de vue et les bâtiments se trouvant le long des promenades Waskesiu et Lakeview devront faire l'objet de soins pour que le secteur commercial de Waskesiu conserve une identité cohérente et unique qui :

- satisfasse aux exigences des bâtiments commerciaux tout en mettant en valeur le charme naturel et unique

- de lieu de villégiature;
- fait la promotion du charme "artisanal/Tudor rustique" du lac Waskesiu;
- utilise un processus d'examen du développement tenant compte autant des besoins commerciaux

- que de l'apparence et de l'image d'ensemble de la collectivité;
- dissimule à la vue les éléments inesthétiques tels que les points de services commerciaux et de



Photo: Brad Muir, Parcs Canada



Photo: Brad Muir, Parcs Canada

réception, les installations d'entreposage, les stationnements et les poubelles;

- conserve les espaces libres et plantés d'arbres qui existent à l'heure actuelle le long des promenades commerciales;
- mette en valeur les vieux bâtiments commerciaux (commerce sur petite échelle) originaux qui sont devenus des points de repère visuels historiques.

Secteur résidentiel de Waskesiu

Le secteur résidentiel de Waskesiu comprend :

- les subdivisions de chalets (subdivisions Prospect Point, Lakeview I, II, III);
- la zone des cabines;
- les logements du personnel du parc et des employés des commerces situés le long de la promenade Montreal et de la rue Elk.

Les chalets ont été construits dans un attrayant style rustique et artisanal. Ils sont munis de toits et de boiseries simples mais élégants. Le bois historique de la maison du directeur, sur la promenade Prospect, illustre bien ce style. Les cabines ont à l'origine été construites en tant que logements semi-permanents à loyer modique. Les chalets et les cabines sont présentement en train d'être remplacés par des structures plus importantes occupant une plus grande superficie et incluant des bâtiments, des terrasses et des remises. Les chalets et les cabines plus récents mettent à contribution des matériaux et des styles contemporains compatibles avec les styles architecturaux plus anciens qui existent dans le parc.

La collectivité résidentielle sise le long de la promenade Montreal et de la rue Elk, où vivent les employés de Parcs Canada et des commerces, est en pleine transition étant donné que de moins en moins d'employés de Parcs Canada vivent dans le lotissement urbain à longueur d'année tandis que de plus en plus de membres du personnel commercial ont besoin de logements toute l'année durant. Ce secteur comprend une grande variété de logements, soit des logements unifamiliaux, des duplex, des appartements et des caravanes. Parcs Canada effectue en ce moment des améliorations à ces unités de logements.

Le parc de caravanes du personnel saisonnier situé sur les rues Tern et Grouse accueille l'essentiel du

personnel saisonnier l'été. Ce secteur est inesthétique en raison de l'absence d'espaces verts et du peu d'espace entre les emplacements. La demande élevée de lieux d'habitation à prix modique tel que le parc de caravanes



Photo: Brad Muir, Parcs Canada

a engendré un problème de surpopulation dans ce secteur. Pour atténuer ce problème, le parc de caravanes du personnel sera agrandi afin de répondre à la demande pour ce type de logement.



Photo: Brad Muir, Parcs Canada



Photo: Brad Muir, Parcs Canada

Structures de Parcs Canada

Bon nombre des structures originales donnant au village de Waskesiu son cachet particulier sont la propriété de Parcs Canada. Les vieux bâtiments bardés de rondins tels que la salle communautaire et le bureau d'information de la promenade Waskesiu renvoient à une ère plus ancienne du parc en matière de forme et de détails architecturaux. Un tel style architectural est également évident dans le simple bardage de bois de la salle de réunion de la promenade Lakeview.

Édifices fédéraux du patrimoine

Le lotissement urbain de Waskesiu est l'un des sept lotissements urbains de parcs nationaux que compte le Canada. À ce titre, il fait partie intégrante du paysage culturel canadien. Bon nombre de Canadiens et de visiteurs étrangers chérissent des souvenirs associés aux lotissements urbains des parcs nationaux. Cette image historique de nos lotissements urbains peut être définie comme étant l'une de nos ressources historiques nationales. Les bâtiments historiques du lotissement urbain ajoutent à l'image distinctive de Waskesiu. Le parc national de Prince Albert a eu recours à des

lignes directrices en matière de conception depuis sa création, en 1927. Les modèles anciens se caractérisent notamment par l'utilisation de rondins et de pierre de la région et de certains motifs architecturaux empruntés à la pittoresque tradition des chalets. Ce mode de construction crée une image rustique distinctive qui s'harmonise au décor naturel et que l'on associe spontanément avec le réseau des parcs nationaux. Ce style repose sur la construction en pièce sur pièce et l'utilisation de garnitures de pierre généralement appliquées sur les vérandas de l'entrée principale et les murs pignons en construction à pan de bois.

À Waskesiu, il existe trois bâtiments associés aux débuts du parc, Il s'agit des suivants :

- la cabane en rondins offerte au premier ministre Mackenzie King en 1927;
- la résidence du directeur du parc construite en 1929-1930;
- le chalet Pease, construit en 1930.

Les lignes directrices de base relatives à la conception du chalet pittoresque classique adoptées de 1929 à 1930 ont été étayées pendant la Dépression, au cours de la

seconde phase de construction. Celle-ci mettait à contribution les boiseries et pierreries et des styles architecturaux pseudo "Tudor rustique". L'Administration du parc a gardé la mainmise sur la conception pendant la construction des chalets des subdivisions Lakeview et Prospect Point. Parmi les détails architecturaux recommandés, mentionnons les toits à pignons ou en croupe, les avant-toits en surplomb, les grandes vérandas grillagées et les foyers et cheminées de pierres rustiques. Les portes et fenêtres étaient souvent encadrées de larges boiseries. Les vérandas et balcons de certaines structures sont ornés d'une rampe à poteaux croisés distinctive. Cette période coïncide avec l'octroi de subventions dans le cadre de programmes d'assistance-chômage pour des projets exigeant une forte main-d'oeuvre, notamment les suivants :

- la salle communautaire près de la plage;
- le centre Nature de la promenade Lakeview;
- le chalet du terrain de golf;
- les logements du personnel de la promenade Montreal;
- la salle de réunion de la promenade Lakeview (ancienne salle de danse construite en 1931);
- le chalet des installations de tennis et de bowling situé sur la promenade Montreal (construit en 1936);
- un certain nombre de bâtiments commerciaux et de chalets privés.

Une troisième phase de construction a eu lieu de 1936 à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Les bâtiments relativement petits construits pendant cette période se distinguent de ceux des périodes antérieures par leur structure et leur style. Les rondins et des pierres de la région ont été progressivement abandonnés au profit des ouvrages en béton légèrement décorés moins chers et des constructions à ossature de bois faites en demirondins équarris, des fenêtres à carreaux, des extrémités de chevrons de toit apparents, des larges boiseries autour des portes et des fenêtres, des cheminées et foyers de pierres modérément ornés et des simples profils de toit utilisant des constructions annexes pour les vérandas et les abris. Parmi les constructions de cette période, mentionnons les suivantes :



Photo: Brad Muir, Parcs Canada

- le bâtiment qui abrite le bureau d'information sur la promenade Waskesiu (bureau des gardes de parc à l'origine);
- les structures de l'auberge de jeunesse sur la promenade Montreal (cuisine et salle à manger à l'origine);
- l'ancien garage jouxtant le nouveau bureau d'administration;
- l'atelier du pro du terrain de golf;
- un certain nombre de bâtiments commerciaux et de chalets privés.

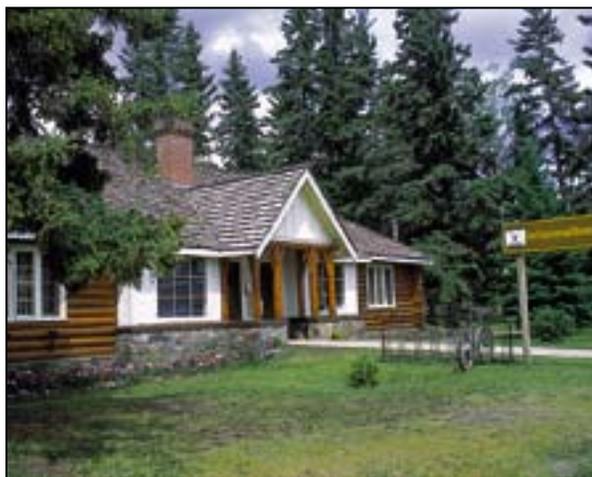


Photo: Brad Muir, Parcs Canada

Après la Seconde Guerre mondiale, les structures furent construites d'après des plans types utilisés dans le cadre d'autres programmes de construction du gouvernement fédéral et on assista à l'émergence d'une tendance privilégiant les demi-rondins et mettant moins l'accent sur la pierre, les détails rustiques et la construction en rondins. Pendant les années 1950, on construisit des structures commerciales mettant à contribution les revêtements à pans de bois, les hauts parapets et les toits à faible pente.

Le legs de l'ancien programme de construction reste évident dans le lotissement urbain de Waskesiu. Il se limite toutefois en bonne partie à un petit groupe de structures bien en vue, notamment celles susmentionnées. Ces bâtiments historiques contribuent à définir le caractère historique de la ville de Waskesiu. Les princi-

pes directeurs sous-jacents aux lignes directrices sur l'apparence des installations originales ont été appliqués par Parcs Canada jusqu'à ce jour. Cependant, il faut de nouvelles lignes directrices pour mieux préserver le caractère architectural patrimonial de Waskesiu.

Protection du patrimoine culturel de Waskesiu

La gestion des ressources culturelles des parcs nationaux est assujettie à une politique nationale qui vise toutes les terres administrées par Parcs Canada. Cette politique stipule ce qui suit :

“ Les utilisations appropriées des ressources culturelles sont celles qui respectent la valeur historique et l'intégrité physique des ressources et qui visent à promouvoir leur compréhension et leur appréciation par le public. “ Principes directeurs et politiques de gestion.

La politique stipule également que toutes les ressources culturelles des parcs nationaux, y compris celles qui se trouvent sur les terres louées, doivent être sondées et évaluées et que les *“ ressources culturelles doivent être sauvegardées pour la jouissance et le bénéfice des générations actuelles et futures auxquelles elles sont dédiées “*.

Objectifs :

- Parcs Canada protégera la valeur patrimoniale des importants bâtiments historiques et de leur cadre, préoccupation fondamentale.
- Parcs Canada encouragera la gérance des ressources patrimoniales dans la collectivité.
- Il faut évaluer les besoins relativement aux mesures à prendre pour protéger les ressources archéologiques menacées par le développement.
- Les réaménagements, les modifications ou les ajouts devront respecter les éléments qui définissent le caractère patrimonial des structures historiques particulières.
- Le caractère de la ville devrait mettre l'accent sur l'expérience que constitue le fait d'être dans un parc national.

Politiques :

- Tous les bâtiments historiques continueront d'être entretenus d'une manière respectant leur désignation historique.
- Le bureau d'information et l'ancien garage resteront à leurs emplacements actuels et seront loués à des fins commerciales.
- Toute nouvelle construction ou rénovation respectera le caractère et l'échelle historiques des développements existants et suivront des modèles traditionnels d'utilisation des terres et d'aménagement paysager.



carte du patrimoine

- La collectivité et le parc soutiendront le tourisme patrimonial par des mesures pertinentes, soit des activités, des services et des programmes d'éducation et d'information.
- Les exigences d'architecture et d'aménagement paysager indiquées dans la directive sur l'utilisation des terres à Waskesiu et les lignes directrices sur l'apparence des installations s'appliqueront à toute proposition de développement.

Mise en valeur du patrimoine

Le rôle de la présentation du patrimoine est de susciter une appréciation et la connaissance des aspects environnementaux et patrimoniaux d'importance locale, nationale et mondiale. On cherche à atteindre cet objectif au moyen de programmes personnels ou non personnels visant le public visiteur, le public non visiteur, le public cible de l'éducation à distance, les groupes scolaires et les participants à des congrès. Les programmes personnels englobent les programmes de théâtre en plein air, les randonnées guidées, le théâtre d'interprétation, les feux de camp et les manifestations impromptues. Les programmes non personnels sont axés sur les produits tels que les brochures relatives aux sentiers auto-interprétés, les panneaux, les vidéos, les CD-ROM, les productions multimédias et les trousseaux pédagogiques.

Pendant la haute saison, de nombreux programmes sont offerts dans le lotissement urbain de Waskesiu, et ce, en divers endroits : au centre Nature, situé sur la promenade Lakeview, au théâtre en plein air Beaver Glen, situé dans le terrain de camping Beaver Glen, ou un peu partout dans le lotissement urbain et ses environs dans le cas des feux de camp nocturnes et des manifestations impromptues. La salle communautaire et la salle de réunion sont souvent utilisées pour des manifestations spéciales. Les interprètes offrent également une grande variété de randonnées.

Le centre Nature présente une exposition primée sur la forêt boréale. On y organise aussi des pièces de théâtre, des projections de films, des expositions et d'autres activités. De plus, la Friends of Prince Albert National Park Cooperating Association (association coopérante des amis du parc national de Prince Albert) exploite une librairie dans le bâtiment.

L'unité de présentation du patrimoine travaille avec des partenaires tels que la chambre de commerce, l'association des amis du parc, la forêt modèle de Prince Albert, l'université de la Saskatchewan et les collectivités des Premières nations. Ces partenaires ont intensifié les communications de Parcs Canada.

Politiques :

- Transposer en programmes les messages du réseau de lieux historiques et de parcs nationaux;
- Accroître les possibilités d'éducation à distance et d'apprentissage;
- Augmenter l'interprétation de l'histoire et de la culture autochtones locales;
- Rajeunir les programmes personnels (promenades guidées, théâtre);
- Explorer la question de la réfection des biens relatifs à la présentation du patrimoine (expositions et présentations sur place);
- La présentation du patrimoine continuera de se faire en collaboration avec les partenaires;
- Intensifier le travail de communication avec les collectivités des Premières nations;
- Communiquer des messages d'importance écologique, historique et nationale;
- Améliorer la programmation de l'inter-saison;
- Continuer d'émettre des messages puissants concernant la gérance de l'environnement.

SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE

Le lotissement urbain de Waskesiu existait en tant que collectivité saisonnière avant la création du parc national de Prince Albert. Une fois le parc créé, des travaux privés et publics ont débouché sur la construction de bon nombre des installations toujours en usage de nos jours. L'expansion des subdivisions de chalets et du secteur commercial de même que la construction de routes utilisables en toute saison ont continué de transformer la collectivité. Waskesiu a conservé son point de mire saisonnier pendant 30 ans après la création du parc, amorçant un virage vers une petite collectivité habitée à l'année entre la fin des années 1950 et le milieu des années 1960.

Parcs Canada et le conseil communautaire de Waskesiu souhaitent ardemment que le lotissement urbain de Waskesiu soit en santé sur les plans social et économique dans les limites imposées par son cadre écologique et matériel. Pour atteindre ses buts sociaux et économiques, le lotissement urbain doit d'abord atteindre les objectifs suivants :

- Avoir une population permanente suffisamment importante pour soutenir une variété d'activités culturelles et sociales essentielles et servir adéquatement les visiteurs du parc.
- Soutenir les installations et possibilités éducatives locales et permettre une vaste gamme de possibilités de loisirs élémentaires.
- Encourager l'exploitation à longueur d'année de façon à améliorer la viabilité économique des commerces.

Tendances

Après une période de déclin survenue du début au milieu des années 1990, le parc national de Prince Albert et Waskesiu subissent à l'heure actuelle des pressions en faveur de l'amélioration des services et de la prolongation de la saison d'exploitation. Les facteurs à l'origine de ces pressions sont les suivants :

- l'expansion des activités commerciales à l'extérieur du parc;
- l'augmentation du nombre de visiteurs;
- la popularité accrue de l'écotourisme;



Photo: Sean Francis Martin, Parcs Canada

de cabines et de chalets saisonniers du lotissement urbain;

- le désir de disposer de plus d'installations récréatives et éducatives dans le lotissement urbain.

Population

La population annuelle de Waskesiu n'a pas beaucoup changé au fil des ans. L'été, la plupart des fins de semaine, quelque 5 000 résidents, visiteurs, campeurs et propriétaires de chalets et de cabines passent la nuit à Waskesiu. Le parc national de Prince Albert accueille en moyenne 180 000 visiteurs chaque année. La majorité des visiteurs sont Saskatchewanais (environ 80 % des visiteurs), le reste étant composé d'Albertains (10 %), d'autres Canadiens, d'Américains et d'étrangers.

La collectivité hivernale a subi des changements au cours des dix dernières années. La population est passée d'un maximum d'environ 200 personnes au minimum actuel de quelque 50 résidents. Les données indiquent que, au cours des dix dernières années, le nombre d'employés du parc vivant dans le lotissement urbain a diminué tandis que le nombre de résidents appartenant au personnel commercial a augmenté. La restructuration gouvernementale et l'absence d'un système scolaire dans le lotissement urbain expliqueraient notamment cette diminution de population.

Tourisme

Selon la Commission canadienne du tourisme, dans l'ensemble, le tourisme en Saskatchewan et dans l'Ouest du Canada devrait connaître une croissance importante au XXI^e siècle. Le nombre de visiteurs dans le parc national de Prince Albert a augmenté de 2,9 % au cours des dix dernières années, connaissant son niveau



Photo: Sean Francis Martin, Parcs Canada

record en 1998 (219 500 visiteurs), et tout indique que cette tendance se maintiendra. Les changements démographiques, l'écotourisme, la promotion du tourisme et le taux de change favorable expliquent cette tendance. Ces facteurs feront également augmenter la demande de nouveaux types et niveaux de service. Les attentes des touristes ont changé et le parc s'efforce de répondre à la demande. Les changements les plus importants se sont



Photo: Brad Muir, Parcs Canada

produits dans le domaine du camping. La popularité du camping s'accroît et, de ce fait, les grandes unités récréatives toutes équipées deviennent de plus en plus courantes. Par conséquent, il y a une demande accrue d'emplacements de camping avec services. Le parc national de Prince Albert a réagi en dotant de courant électrique 76 emplacements de camping au

terrain Beaver Glen, plus grand camping du parc avec ses 213 emplacements aménagés à proximité du lotissement urbain. On a également mis sur pied un système de réservation pour les deux principaux terrains de camping, soit le parc de caravanes (152 emplacements avec eau/égouts/électricité) et Beaver Glen.

Si ces deux projets ont contribué à l'amélioration des services offerts dans le parc, le public visiteur demande néanmoins encore plus d'améliorations. Les emplacements de camping aménagés dans le lotissement urbain sont en forte demande l'été. Les aires de camping d'appoint ne satisfont pas l'objectif visant à offrir aux visiteurs une expérience en parc national de qualité.

Politiques :

- Électrifier 31 autres emplacements du camping Beaver Glen.
- Déterminer s'il est possible d'augmenter le nombre d'emplacements avec services complets dans le parc de caravanes si la demande le justifie. Tout nouveau développement doit être conforme au principe d'absence d'impacts nets sur l'environnement.

Le parc national de Prince Albert, de concert avec d'autres attractions de Parcs Canada, Tourism Saskatchewan, la Northern

Saskatchewan Tourism, la chambre de commerce de Waskesiu, l'association des amis du parc national de Prince Albert et les entrepreneurs, cherche à améliorer sa situation sur le marché. La priorité est accordée aux marchés intérieur et provincial, à l'inter-saison et aux possibilités essentielles de partenariat et de développement de produits.

SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE ET INFRASTRUCTURE

La conservation des ressources et la gestion des déchets constituent un objectif crucial pour le lotissement urbain de Waskesiu.

Politiques :

- Le lotissement urbain prendra part au projet régional de gestion des déchets visant la grande région de Prince Albert.
- Le programme actuel de recyclage se poursuivra. On encouragera un plus grand nombre de visiteurs à utiliser le programme de recyclage grâce à des activités d'éducation du public.
- Le programme actuel de compostage du lotissement urbain se poursuivra.

Eau potable

L'eau potable provient du lac Waskesiu et est traitée à l'usine d'épuration de l'eau, qui a été construite en 1998-1999. L'eau est distribuée au moyen d'une série de conduites principales de tailles diverses (de faible et de grande profondeur). On obtient de la pression grâce à un réservoir surélevé de 100 000 gallons construit en 1953 et rénové en 1988 ainsi qu'aux réservoirs de rétention de la nouvelle usine de traitement de l'eau. Au nombre des ajouts faits au système, mentionnons l'installation de conduites d'eau de faible profondeur dans le secteur des cabines. Le gel, la pression excessive, les fuites et les bris imputables à l'instabilité et au gel du sol constituent des problèmes chroniques.

Distribution et traitement des eaux d'égout

Le système de distribution des eaux d'égout comprend les installations suivantes :

- trois stations de relèvement verticales construites en 1959 et rénovées en 1988;
- deux postes élévatoires submersibles, l'un construit en 1959, l'autre en 1973.

Les eaux usées sont acheminées par une série de conduites de tailles diverses, lesquelles ont toutes besoin d'être réparées ou remplacées. Le système de

traitement des eaux usées comprend une lagune facultative de trois bassins. Les deux premiers bassins ont été construits en 1973 et le troisième date de 1959. Actuellement, le système fonctionne à pleine capacité ou excède la capacité.

La principale source de préoccupation est le temps et le volume de rétention. Si l'on se sert d'une formule pour calculer le nombre de gallons pompés et la capacité des bassins, on constate qu'il n'y a pas assez de place pour contenir le volume pompé, ce qui signifie qu'il y a peut-être une infiltration dans le sol. Actuellement, la lagune est vidée deux fois l'an (au printemps et à l'automne). Cette pratique est conforme aux lignes directrices provinciales. Cependant, elle ne satisfait pas aux lignes directrices fédérales relatives au traitement des effluents dans les établissements fédéraux, lesquelles prescrivent une rétention d'un an.

Les mesures suivantes seront prises aux cours des prochaines années pour atténuer les pressions que subit le réseau d'égouts et, en fin de compte, améliorer la qualité des effluents provenant de la lagune.

- réfection des stations de relèvement 1, 2 et 3;
- réparation de conduites d'eaux usées;
- réalisation d'une étude dans le but de régler les problèmes liés à la capacité de la lagune; les mesures qui s'imposent seront prises par la suite



Photo: L'usine d'épuration de l'eau, Brad Muir, Parcs Canada

Égouts pluviaux

La majorité des rues du lotissement urbain ont besoin d'un réseau d'égouts pluviaux pour contrôler les importants volumes d'eaux de pluie. À l'exception de la promenade Montreal et d'une section de la promenade Waskesiu, la majorité des rues n'ont pas de caniveau. Par conséquent, l'eau de pluie s'écoule dans les secteurs occupés par les cabines, causant des dommages. Il faut, pour la promenade Montreal et la section des promenades Waskesiu et Lakeview, une stratégie d'égouts pluviaux pouvant faire le lien avec le système de réfection. Le système exige que l'on examine les conduites existantes pour déterminer l'état des vieux conduits de métal rouillés existants.

Politiques :

- On évaluera le système d'égouts pluviaux existant pour déterminer son efficacité. L'amélioration du système se fera simultanément avec la réfection des routes
- On évaluera les solutions possibles en ce qui concerne l'utilisation d'un filtre pour les déversements d'eaux pluviales.

Système d'évacuation des déchets solides

Parcs Canada prend part à un projet régional de gestion des déchets conçu pour régler la question de la

gestion des déchets solides dans la grande région de Prince Albert. Bien que certains conteneurs aient besoin d'être renouvelés, le lotissement urbain devrait attendre jusqu'à ce que le programme régional de gestion des déchets soit en place pour ce faire.

Politique :

- On évaluera le système de conteneurs actuel afin de déterminer s'il peut pallier à certaines lacunes en matière de recyclage, soit le programme de compostage des déchets de cuisine et le programme de recyclage du verre. On a démontré un vif intérêt dans ces domaines. Cependant, il n'existe actuellement pas de moyen pratique de collecte des déchets dans le lotissement urbain.

Rues

Les rues suivantes n'ont pas fait l'objet de réparations au cours de la récente réfection d'importance, ce qui signifie qu'elles auront besoin d'attention dans un proche avenir :

- la section de la promenade Waskesiu située entre la rue Balsam et la promenade Montreal
- un réseau de rues des subdivisions de chalets
- un réseau de rues du secteur des caravanes du personnel saisonnier
- la rue Poplar et la ruelle de jonction derrière les résidences d'employés de la promenade Montreal
- un réseau de rues du secteur des cabines.

Toutes ces rues requièrent des travaux d'entretien supérieurs à la normale. La forme et le matériau de fondation d'une portion de la promenade Waskesiu, dans le district central commercial, peuvent au mieux être qualifiés de "flottants" en raison de l'action du gel intense. La surface dure de toutes les rues est brisée à un point tel que les rapiécages localisés ne constituent plus une solution pratique. Il faut également des bordures et caniveaux à des fins de définition et de contrôle des eaux de pluie. Il faudra parachever la promenade Wapiti pour permettre l'accès aux trois lots d'insertion commerciaux.

Trottoirs

La collectivité voudrait que Waskesiu continue d'être "favorable aux piétons". Le réseau global de trottoirs du lotissement urbain est assez bon; toutefois, certaines sections des promenades Waskesiu et Lakeview posent des problèmes de conflits entre les piétons et les automobilistes pendant les mois d'été.

Politiques :

- Il faudrait un trottoir pour joindre la rue Bluebird à la promenade Waskesiu. Les piétons doivent présentement traverser la principale route d'accès pour atteindre la zone commerciale centrale.
- On mettra en oeuvre une stratégie pour décourager les piétons d'utiliser la chaussée sur la promenade Lakeview entre Aspen et la promenade Kingsmere.

Pistes cyclables

Comme pour la circulation piétonnière, on doit décourager les cyclistes d'emprunter la chaussée sur la promenade Lakeview entre Aspen et la promenade Kingsmere. Le pare-feu de la collectivité créera des pistes cyclables additionnelles dans le lotissement urbain.



Photo: Sean Francis Martin, Parcs Canada

Politique :

- Il faut une étude pour repérer les réseaux de pistes cyclables adéquats qui ne sont actuellement pas disponibles dans le lotissement urbain.

Stationnement

Pendant l'été, les places de stationnement dans le district central commercial sont en forte demande. Il n'y a pas suffisamment d'emplacements de stationnement pour les autobus et les véhicules de plaisance.

Politiques :

- Réduire le stationnement sur place pour les commerces.
- Transformer les lots 5, 12 et 13 du bloc 5 en stationnement commercial central.
- Reconfigurer le terrain du bureau d'administration et d'information du parc de façon à ce qu'il puisse contenir plus d'emplacements de stationnement pour le public et les véhicules de plaisance.

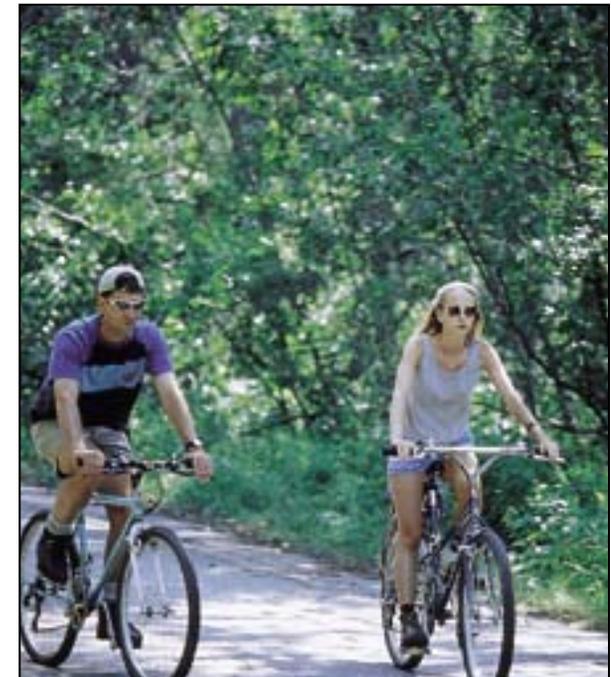


Photo: Sean Francis Martin, Parcs Canada



 STATIONNEMENT DANS LE CENTRE DU VILLAGE

PLAN DIRECTEUR ET ORIENTATION DE LA POLITIQUE

Énoncé de vision du parc national de Prince Albert

Maintien de l'intégrité des ressources
écologiques et culturelles

Importance des résidents et des visiteurs

Rôle de Waskesiu

Installations et services

Énoncé de vision du conseil
communautaire de Waskesiu



Photo: Parcs Canada

Le plan directeur du parc national de Prince Albert de 1995 et les Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada exposent la vision établie pour le parc national de Prince Albert. C'est sur cette vision que reposent les décisions concernant l'aménagement et les activités qui ont lieu à Waskesiu.

ÉNONCÉ DE VISION DU PARC NATIONAL DE PRINCE ALBERT

Le parc national de Prince Albert et ses programmes sont gérés d'une façon qui préserve l'intégrité de ses ressources écologiques et culturelles. Le parc contribue à un aménagement durable élargi et à des stratégies de conservation en protégeant, en surveillant et en préservant son intégrité écologique et la biodiversité d'une région naturelle plus grande, et en offrant aux visiteurs l'occasion d'apprécier et de comprendre toute l'importance de préserver les écosystèmes du parc et de la région. Grâce à la coopération de nombreux groupes différents, la restauration des écosystèmes du parc est

bien engagée. Le rôle du parc national de Prince Albert en tant qu'élément capital pour la préservation de l'intégrité des écosystèmes régionaux d'une part, et d'un réseau d'aires protégées d'autre part, est mis en valeur.

La gestion du parc montre l'interdépendance des humains et de l'environnement, et laisse voir de meilleures perspectives éducatives et interprétatives pour tous les visiteurs du parc. Le parc fait la promotion d'une gestion publique accrue, d'une éthique de conservation, de valeurs nationales fondées sur le respect de l'environnement et de notre patrimoine, et de la gestion de l'écosystème et des ressources culturelles.

Le parc national de Prince Albert continue de jouer un rôle important sur le plan du tourisme patrimonial dans la région. Il offre aux visiteurs des possibilités conformes au mandat d'un parc national et vient s'ajouter aux autres attraits de la région. Le parc national de Prince Albert reçoit de nombreux types de visiteurs, allant des résidents saisonniers et des visiteurs pour qui le parc est la destination aux amateurs de nature sauvage et aux gens du voisinage. Ils

Elles viennent pour différentes raisons mais découvrent la même chose : des ressources naturelles et culturelles exceptionnelles qui permettent un séjour de qualité et enrichissant dans un parc national. Le parc est reconnu comme un trésor national. Il reçoit le soin et l'attention dont il a besoin pour garantir qu'il demeure tel quel pour l'appréciation, la compréhension et le plaisir des générations actuelles et futures.

La collectivité patrimoniale de Waskesiu offre aux visiteurs une expérience unique. Waskesiu sert de centre régional pour en apprendre sur la protection du patrimoine naturel et culturel. Les visiteurs se servent des services offerts par les entreprises locales pour profiter de Waskesiu, et certains partent de la collectivité pour découvrir d'autres parties du parc. Les résidents saisonniers, les gérants d'entreprises et Parcs Canada collaborent pour faire de Waskesiu un modèle municipal, en ce qui a trait à la prise de décision, connu pour ses pratiques de protection des ressources culturelles et environnementales.

Que ce soit le printemps, l'été, l'automne ou l'hiver, on trouve des visiteurs qui s'adonnent à de nombreuses activités dans différents cadres, allant de simples promenades le long de sentiers accessibles à tous à de longues cures de régénération dans la nature. Tous les visiteurs ont l'occasion d'en apprendre sur le parc et le rôle qu'il joue dans les écosystèmes régionaux. Un séjour dans le parc national de Prince Albert revitalise et inspire. En réfléchissant sur le rôle et la contribution des parcs nationaux, les visiteurs canadiens comprennent plus clairement qui ils sont en tant que Canadiens.

Les alliances sont nombreuses. La protection, la recherche et la mise en valeur des ressources et processus naturels, ainsi que des ressources culturelles du parc tiennent compte des relations étroites entre les gens et l'environnement. Les gens travaillent ensemble pour offrir aux visiteurs un éventail assorti d'expériences qui respectent l'intégrité écologique du parc et ses ressources culturelles. Ainsi, le parc est géré avec plus d'efficacité, les coûts des avantages personnels sont partagés équitablement entre les utilisateurs et son mandat de protection est assuré.



Photo: Brad Muir, Parcs Canada

MAINTIEN DE L'INTÉGRITÉ DES RESSOURCES ÉCOLOGIQUES ET CULTURELLES

Dans l'acquisition, dans la gestion et dans l'administration des endroits et des programmes du patrimoine, protéger l'intégrité écologique et garantir l'intégrité commémorative occupe la première place. Ce principe directeur est primordial dans chaque application de la politique. On préserve l'intégrité du patrimoine naturel et culturel en s'assurant que les décisions de gestion qui concernent ces aires spéciales sont prises sur la base de solides pratiques de gestion des ressources culturelles et de gestion des écosystèmes.

Principes :

- Établir un programme de surveillance à long terme pour repérer les changements susceptibles de se produire relativement au principe d'absence d'impacts négatifs nets sur l'environnement.
- Collaborer avec les intervenants du parc pour restaurer, promouvoir et commémorer les valeurs écologiques et culturelles majeures du parc.
- Collaborer avec les entreprises, les résidents saisonniers, et les autres pour favoriser la conservation de l'eau, l'utilisation de produits inoffensifs pour l'environnement, la réduction et le recyclage de déchets, et d'autres initiatives qui visent à améliorer la qualité de l'environnement dans les écosystèmes régionaux.ecosystems.



Photo: Sean Francis Martin, Parcs Canada

IMPORTANCE DES RÉSIDANTS ET DES VISITEURS

Les visiteurs et les résidents du parc national de Prince Albert profitent des nombreux différents aspects du parc, qu'il s'agisse d'explorer l'arrière-pays et de profiter des installations et services offerts dans le village. La politique de Parcs Canada stipule que « les services et les installations répondront aux besoins essentiels du public et seront directement liés à la disposition relative à la compréhension, l'appréciation et la jouissance du patrimoine naturel et culturel ». Pour permettre aux visiteurs et aux résidents de mieux apprécier le parc national de Prince Albert et la localité de Waskesiu, on

appliquera les principes suivants :

- Parcs Canada, en collaboration avec d'autres organismes, offrira aux visiteurs des services de grande qualité qui ne nuiront en rien aux ressources du parc ni à l'expérience des visiteurs.
- On encouragera le public, y compris des organisations privées et bénévoles, à participer à la planification, à l'aménagement et à l'exploitation de services ou d'installations appropriées dans les parcs nationaux.
- La gamme de possibilités offertes aux visiteurs dans le parc reflète le caractère patrimonial du parc, respecte les priorités des parcs nationaux de préserver l'intégrité des ressources écologiques et culturelles, et vient s'ajouter aux autres attraits de la région.

RÔLE DE WASKESIU

Waskesiu constituera :

- un centre de services pour les visiteurs;
- un centre administratif pour Parcs Canada;
- une collectivité résidentielle à l'année pour les gens qui doivent résider à Waskesiu;
- une collectivité résidentielle saisonnière;
- une possibilité de nouveaux services pour les visiteurs et les résidents. Le type et l'étendue de ces services seront clairement définis dans la directive sur l'utilisation des terres de Waskesiu;
- une localité dont on respecte la faible densité et le caractère confiné.

INSTALLATIONS ET SERVICES

- Le concept d'aménagement ou de réaménagement futur sera compatible avec l'environnement ambiant. Le paysage naturel dominera et l'impact visuel des nouvelles constructions doit être minime.
- Les règlements en matière d'architecture protégeront le caractère fondamental du village. Les bâtiments et installations historiques serviront de motif principal. On recherchera l'harmonie entre les constructions.
- La couleur et la texture se fonderont aux environs naturels. On utilisera autant que possible des matériaux naturels tels que la pierre et le bois



Photo: Parcs Canada

ÉNONCÉ DE VISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE WASKESIU

Les gens de Waskesiu sont fiers d'appartenir à une localité-type fonctionnelle à l'année et soucieuse de son cachet patrimonial et de son environnement naturel. Nous agissons à titre d'ambassadeurs du parc national de Prince Albert, principal parc de destination en Saskatchewan, et sommes déterminés à célébrer tous les aspects de notre histoire humaine et à mettre en valeur et à préserver notre patrimoine architectural pour tous les Canadiens.

En gérant le village, le conseil élu, le milieu commerçant, les résidants et Parcs Canada partagent un sens de finalité et d'harmonie. En collaboration avec Parcs Canada, la communauté de Waskesiu éduque le public et fait la preuve par l'exemple de l'importance de l'intégrité écologique.

Waskesiu est à la fois une destination et un point de départ de diverses activités de loisirs dans le parc, de même qu'il offre les services d'une collectivité dans un parc national. Le village offre un choix d'activités récréatives abordables pour tous les âges. Des activités spéciales constituent l'occasion de profiter de Waskesiu et du parc d'une multitude de façons, et renforcent le sens de collectivité.

Le conseil élu continue d'exercer une gestion financière prudente et d'appuyer le tourisme et d'autres possibilités économiques qui sont compatibles avec les valeurs des parcs nationaux.

Waskesiu continue d'être un lieu de rencontre pour des générations de familles qui aiment et respectent les possibilités récréatives uniques qu'il offre, sa faune abondante et sa beauté naturelle.



Photo: Sean Francis Martin, Parcs Canada



Photo: Parcs Canada

APERÇU THÉORIQUE

Utilisations des terres

Cartes d'utilisation des terres

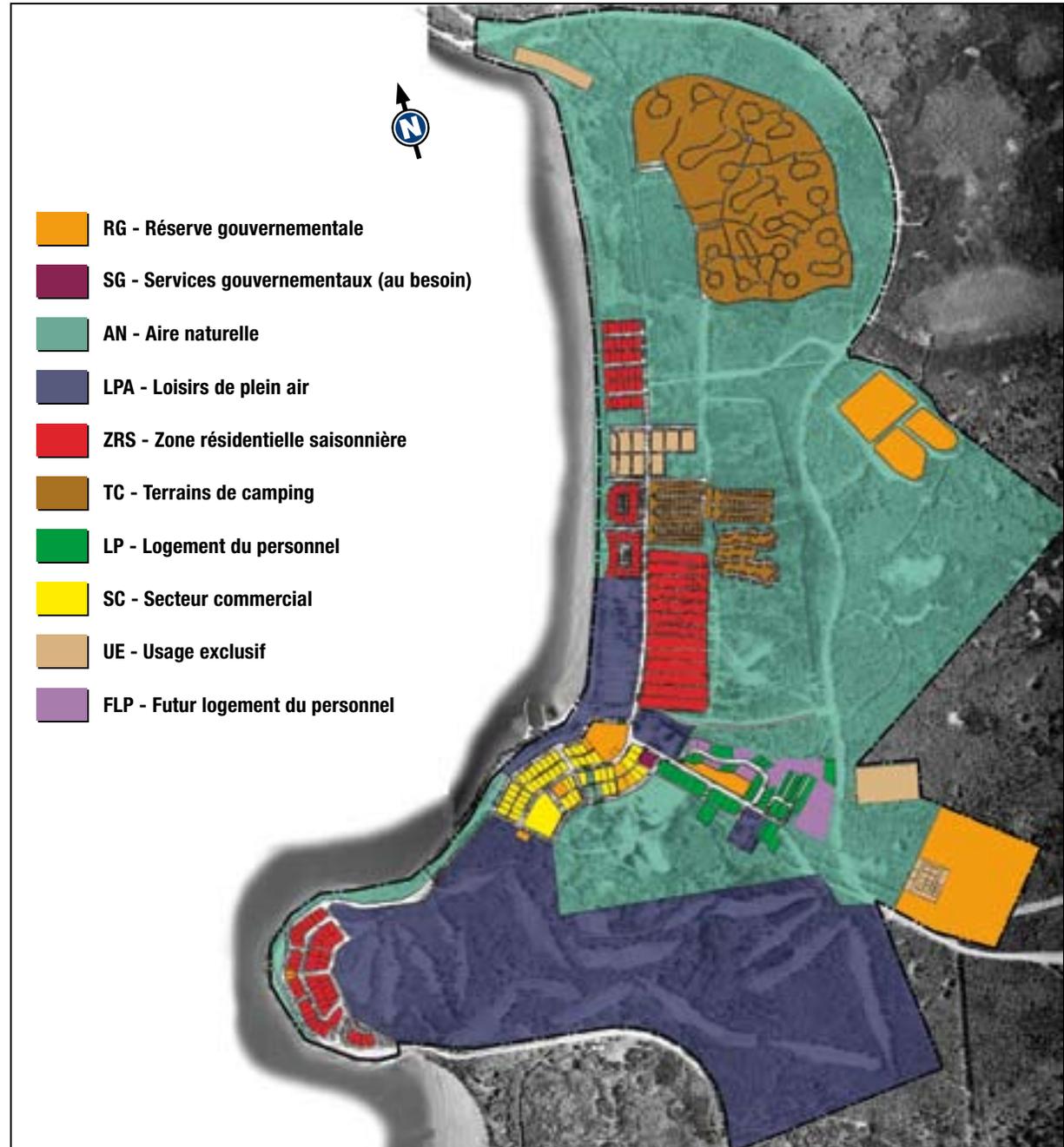
Carte et rendus d'image des terrains intercalaires à vocation commerciale

Nécessité de résider sur place

Carte du logement du personnel

Stratégie d'aménagement paysager

Aménagement paysager. Signalisation. Éclairage.



Carte de l'utilisation des terres

Le plan communautaire de Waskesiu prévoit une croissance relative minimale pour le commerce, les chalets et logement du personnel. Même si le plan permet un peu de croissance, il conserve aussi le caractère naturel et historique du village. Voici les principaux éléments du plan :

- La construction dans le quartier commercial sera limitée à 34 574.6 m².
- Trois terrains à vocation commerciale feront l'objet d'un nouveau zonage pour devenir aire naturelle.
- Trois terrains à vocation commerciale feront l'objet d'un nouveau zonage pour devenir réserve gouvernementale dont on se servira comme terrain de stationnement pour le quartier commercial.
- Trois terrains intercalaires à vocation commerciale seront libérés pour améliorer les services aux visiteurs.
- Une nouvelle directive sur l'utilisation des terres à Waskesiu prévoira des limites strictes concernant la taille et la localisation des aménagements.
- De nouvelles lignes directrices sur l'apparence des installations seront élaborées afin d'aider à améliorer et à conserver le caractère patrimonial de Waskesiu.
- Un agrandissement du secteur servant à logement du personnel permettra davantage de choix de logement économique pour le personnel des commerces et du parc travaillant dans le parc.
- D'ici un an, on mettra au point des indicateurs et des objectifs visant à respecter le principe d'absence d'impacts nets sur l'environnement.
- Une stratégie de gestion de la croissance sera mise en place pour étaler l'aménagement.

UTILISATIONS DES TERRES

Les changements apportés à la limite du village et au zonage touchent à plusieurs points :

- L'intégrité écologique du parc national de Prince Albert.
- Le bien-être social et économique des résidents, des visiteurs et des commerçants.
- La demande de plus de logements pour le personnel.
- La nécessité d'une augmentation modérée en développement commercial de façon à offrir les services essentiels aux visiteurs.

La carte illustrant l'utilisation des terres montre les districts dont le zonage a été modifié et vous trouverez ci-dessous un récapitulatif des utilisations appropriées à l'intérieur de chacune des différentes zones. On trouve une liste plus détaillée des utilisations appropriées dans la directive sur l'utilisation des terres à Waskesiu.

RG - Réserve gouvernementale

Les services gouvernementaux et communautaires se trouvent dans cette zone. Il s'agit de services tels que :

- le bâtiment d'administration du parc
- les services publics
- le logement du personnel
- les aires de stationnement public

SG – Services gouvernementaux (au besoin)

Les terres réservées aux fins de soutien à l'administration locale, au besoin.

- Terrain 1501, promenade Montreal (terrain 9, bloc 5)

AN - Aire naturelle

Les terres situées à l'intérieur de cette zone sont protégées en raison de leur qualité naturelle et de leur importance esthétique. Seules des utilisations récréatives passives, telles que des sentiers de randonnée, ne seront autorisées dans ce secteur.

LE - Loisirs de plein air

Ce district offrira des espaces dégagés pour des usages

récréatifs et culturels tels que :

- des centres d'éducation du public
- des terrains de jeux
- des courts de tennis
- un terrain de golf (existant)

ZRS - Zone résidentielle saisonnière

Dans cette zone, seuls des chalets et des cabines seront autorisés.

TC - Terrains de camping

Ce secteur sera réservé à des emplacements de camping tout équipés ou semi-équipés.

LP - Logement du personnel

Le secteur réservé au logement du personnel servira aux gens qui travaillent dans le parc national de Prince Albert et qui doivent résider dans le parc.

SC - Secteur commercial

Ce secteur est le centre commercial du village de Waskesiu. Des entreprises y offrent les services essentiels aux résidents et aux visiteurs du village. Les usages autorisés dans ce secteur sont définis dans la directive sur l'utilisation des terres à Waskesiu.

UE - Usage exclusif

Dans le secteur à usage exclusif, les terres servent à des fins très précises notamment à des services ou des installations spéciales. En créant ce secteur à usage exclusif, on avait pour but de faire en sorte que certains usages du terrain se limitent à des endroits précis du village.

- Parcelle K - Usage exclusif : camp de bungalows et usages accessoires
- Lots A à F - Usage exclusif : camp de bungalows et usages accessoires
- Parcelle M - Usage exclusif : écurie, camps de bungalows et usages accessoires
- Bloc SX - Usage exclusif : Entreposage commercial

FLP - Futur logement du personnel

CARTES ET RENDUS D'IMAGE DES LOTS INTERCALAIRES À VOCATION COMMERCIALE

Il y a actuellement neuf lots intercalaires à vocation commerciale dans le village de Waskesiu. Les lots 2, 16 et 17 (bloc 5) feront l'objet d'un nouveau zonage et passeront donc de secteur commercial à aire

naturelle. Les lots 5, 12 et 13 (bloc 5) passeront de secteur commercial à réserve gouvernementale. Les lots 9 et 11 (bloc 5) seront libérés pour l'expansion commerciale.





Terrains intercalaires à vocation commerciale

Les rendus d'image suivants représentent le style architectural que l'on veut donner au quartier commercial de Waskesiu. On rédigera des lignes

directrices sur les nouvelles installations afin de garantir que l'aménagement n'altère le charme et le cachet uniques de la collectivité.

- 1 Promenade Lakeview terrain 2 , bloc 2
- 2 Promenade Lakeview terrain 3 , bloc 2
- 3 Promenade Lakeview terrain 4 , bloc 2
- 4 Promenade Lakeview terrains 12 et 13 , bloc 1
- 5 Promenade Waskesiu terrains 5 et 6 , bloc 2
- 6 Promenade Waskesiu terrains 3, 4a et 4b, bloc 5
- 7 Promenade Wapiti terrain 9 , bloc 5
- 8 Promenade Wapiti terrains 10 et 11, bloc 5



Légende des rendus d'image

Aire du tracé des rendus d'image (RAP = ratio de surface de plancher)



Promenade Lakeview, terrain 2, bloc 2



Promenade Lakeview, terrain 4, bloc 2



Promenade Lakeview, terrain 3, bloc 2



Promenade Lakeview, terrains 12 et 13, bloc 1



Promenade Waskesiu, terrain 5 et 6, bloc 2



Promenade Wapiti, terrain 9, bloc 5



Promenade Waskesiu, terrains 3, 4a et 4b, bloc 5



Promenade Wapiti, terrains 10 et 11, bloc 5

NÉCESSITÉ DE RÉSIDER SUR PLACE

La clause relative à la “ nécessité de résider sur place “ a pour objectif de garantir que les terrains résidentiels dans les parcs nationaux sont occupés par des gens qui doivent résider dans le parc pour des raisons d’emploi. Il n’y a aucun cas de non conformité à Waskesiu en ce moment.

Pendant les mois d’été, il n’y a pas assez de logement résidentiel à Waskesiu pour loger le personnel de Parcs Canada et le personnel commercial. Cette situation est très problématique pour les commerçants qui cherchent un logement acceptable à leurs employés pendant les mois d’été. Ceci engendre aussi le problème des gens logeant illégalement dans des cabanes dans la zone réservée aux cabanes et aux chalets.

En hiver et en basse saison, Waskesiu ne manque pas de logement en raison du changement radical de population. Environ 50 personnes résident à Waskesiu durant ces périodes sans services de vente au détail. La faible population soulève des préoccupations relativement à la protection contre le feu. Actuellement, le service bénévole de lutte contre l’incendie de Waskesiu ne compte pas le nombre requis de membres pour répondre adéquatement à un incendie ou à une situation d’urgence pendant les mois d’hiver. Cet état de chose suscite de nombreuses préoccupations pour la sécurité de la localité.

Pour atténuer quelque peu ces problèmes, on appliquera les principes suivants :

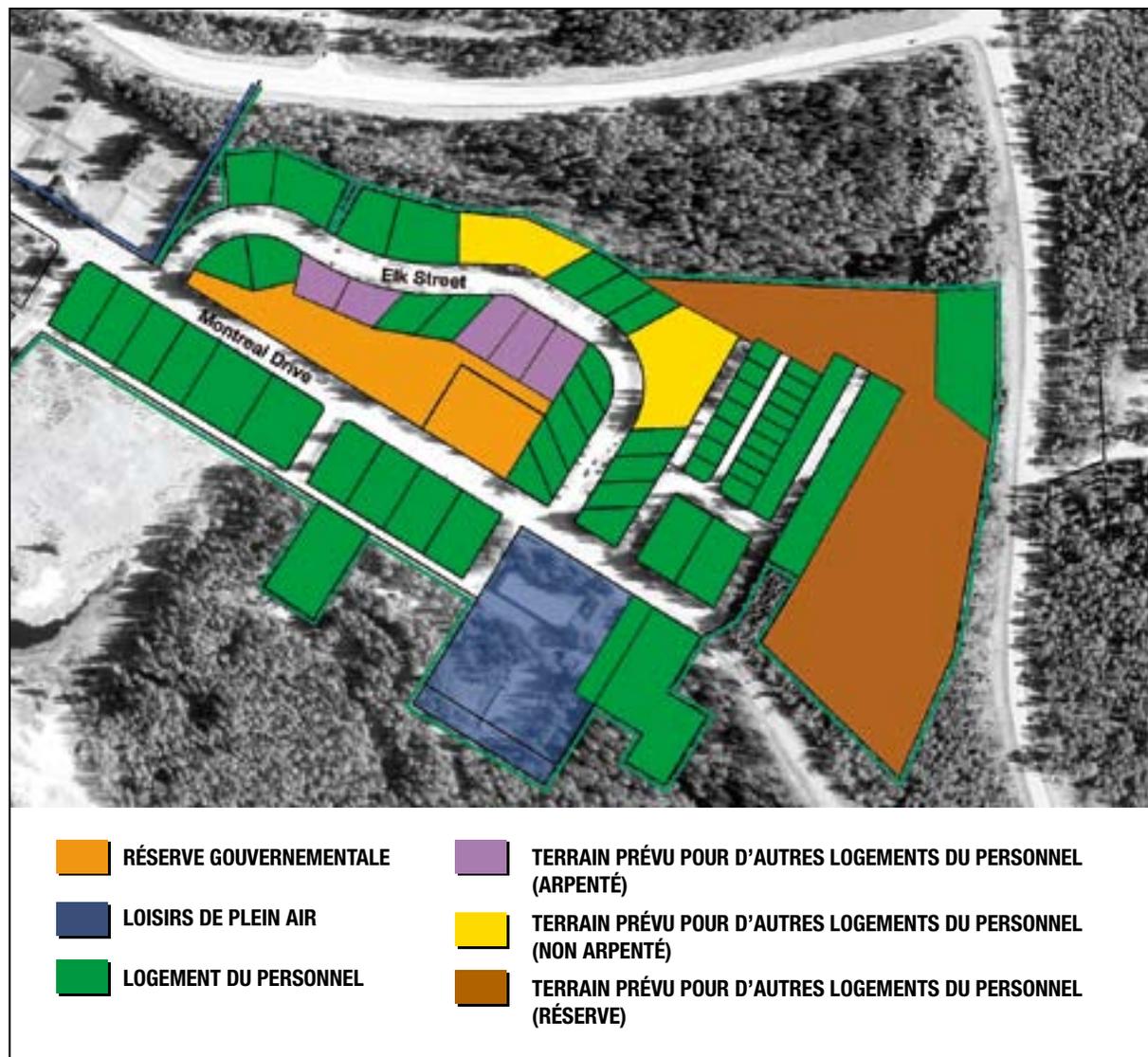
- Les logements résidentiels de Waskesiu demeureront à l’usage exclusif des individus qui remplissent les critères de résident admissible. La location de logements à des gens qui ne travaillent pas dans le parc ne sera pas autorisée.
- On élaborera un cadre de référence pour donner aux employés saisonniers de Parcs Canada et des commerces la possibilité de résider dans le parc durant leur période de mise à pied.
- Parcs Canada et les commerçants continueront à fournir du logement aux employés qui désirent habiter Waskesiu.
- La libération de lots intercalaires potentiels le long

de la rue Elk contribuera à résoudre les problèmes de logement actuels et les pénuries durant la saison de pointe.

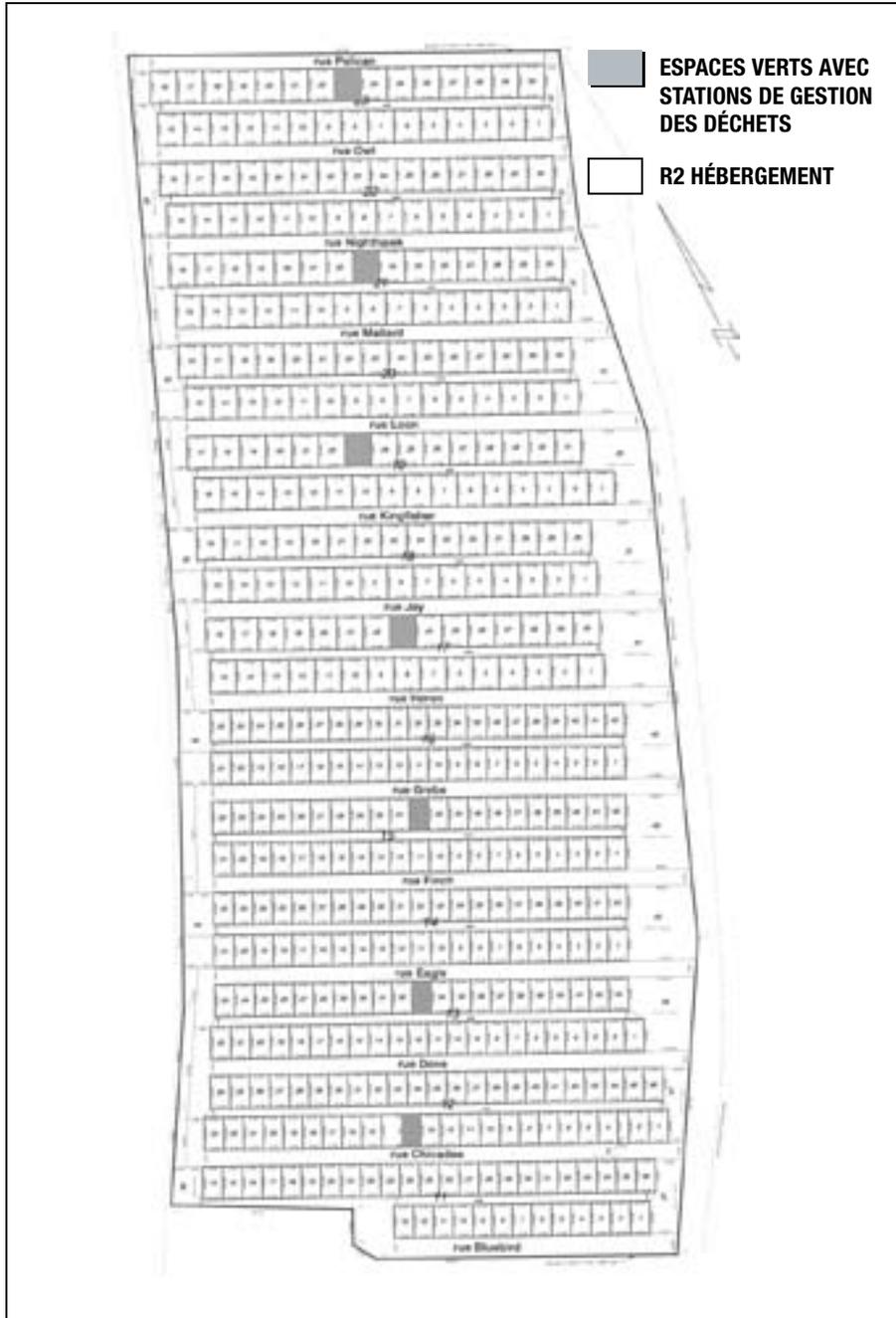
- La création de logements abordables pour le personnel de Parcs Canada et des commerces se fera en agrandissant le parc de caravanes saisonniers du parc. Il s’agira ici de réaménager la parcelle P et de

construire sur les terres altérées adjacentes au parc de caravanes du personnel existant, selon les besoins.

- Créer un cadre pour l’attribution de résidences à des employés saisonniers et permanents.
- Encourager les commerçants à construire des logements dans la zone réservée au logement du personnel pour leurs employés



Carte de Waskesiu montrant le zonage du secteur des logements du personnel



Carte du secteur des chalets montrant les terrains aliénables



Carte montrant les modifications de zonage pour le lotissement Prospect Point

STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER

Les particuliers, la collectivité dans son ensemble et Parcs Canada doivent travailler ensemble pour améliorer les secteurs qui, dans toute la localité, bénéficieraient d'un meilleur aménagement paysager. Voici ce qu'on pourrait faire :

Aménagement paysager

Les plantes apportent une contribution majeure au caractère du village de Waskesiu. Les plantes indigènes, en plus d'être attrayantes et appropriées dans un parc national, renforcent l'intégrité écologique du parc. Le principe relatif à l'aménagement paysager des parcs préconise :

- l'utilisation de plantes indigènes chaque fois que c'est possible;
- d'éviter des propriétés trop entretenues;
- d'éliminer les espèces non indigènes et les mauvaises herbes nuisibles;
- de remplacer les espèces non indigènes par des espèces indigènes chaque fois que c'est possible;
- de protéger les communautés végétales de plantes indigènes restantes dans le village.



Photo: Brad Muir, Parcs Canada

Enseignes

Dans le village de Waskesiu, on privilégiera des enseignes réalisées dans un matériau naturel et gravées à la main (bois peint gravé). Plusieurs panneaux de ce type ajoutent déjà au charme de Waskesiu. La signalisation ne pose pas de problème actuellement dans le village. Vous trouverez ci-dessous les politiques générales, qui devront être réexaminées si des problèmes surgissent, ainsi que les règlements sur la signalisation de Parcs Canada qui devront être respectés chaque fois que l'on veut installer un panneau dans le village.

Éclairage

L'éclairage devrait rehausser le paysage urbain, attirer l'attention sur les éléments positifs, et éliminer la pollu-



Photo: Brad Muir, Parcs Canada

tion générée par la lumière. Les lumières devraient être installées sur les bâtiments ou sur des poteaux. Les dispositifs devraient être de forme ancienne. Les lumières devraient :

- aider les gens à se diriger;
- améliorer la sécurité publique;
- être dirigées vers le bas, être à coupure nette et ne pas éblouir;
- être disposées de façon à ne pas déranger la circulation pédestre;
- tenir compte des sources de lumière adjacentes.



Photo: Brad Muir, Parcs Canada



Photo: Brad Muir, Parcs Canada

DÉVELOPPEMENT APPROPRIÉ

Le parc national de Prince Albert offre aux visiteurs et aux résidents une vaste gamme d'activités et services, allant du tennis et du bowling dans le village à la randonnée et au camping dans l'arrière-pays. Les activités et les services offerts dans le parc et dans le village de Waskesiu doivent refléter le patrimoine naturel et culturel qui fait du parc national de Prince Albert un lieu si spécial. Ce plan a pour but de garantir qu'il y ait un mélange d'installations, de marchandises et de services pour les visiteurs et les résidents, en veillant cependant à ce que les demandes de nouvelles installations et les projets d'aménagement soient appropriés pour un environnement de parc.

Parcs Canada et la collectivité doivent adopter et appliquer vigoureusement de nouvelles méthodes, de nouveaux processus et outils pour garantir la cohérence dans les démarches suivies pour atteindre les objectifs.

On y arrivera grâce à l'élaboration de la nouvelle directive sur l'utilisation des terres à Waskesiu et des nouvelles lignes directrices sur l'apparence des installations qui seront terminées dans le courant de la première année suivant l'adoption de ce plan. Ces documents garantiront que :

- la création de nouveaux commerces sera appropriée pour un environnement de parc national;
- des directives strictes concernant tout nouvel aménagement seront en place;
- le village de Waskesiu préservera son cachet culturel et patrimonial;
- les nouveaux développements devront respecter le principe d'absence d'impacts négatifs nets sur l'environnement;
- les limites prescrites en matière de croissance seront suivies.



Photo: Brad Muir, Parcs Canada

GESTION DE LA CROISSANCE

Stratégie de gestion de la croissance

Contrôle de l'aménagement

Examen de l'aménagement

Mise à jour et examen du plan

Il faudra gérer très soigneusement la croissance dans le village de Waskesiu afin de garantir que le rythme du développement respecte les préoccupations et les besoins d'ordre écologique de la collectivité. L'intention visée dans ce plan est :

- d'aborder les questions d'ordre écologique;
- de régler les questions de logement du personnel;
- de s'assurer que la croissance ne nuit pas à la santé écologique du parc;
- d'appuyer la collectivité dans ses efforts économiques.

Les domaines clés de la gestion de la croissance à Waskesiu sont les suivants :

- Les limites définies dans ce plan sont fixes et il ne faut absolument les dépasser;
- Définir des indices et des cibles en se basant sur le cadre d'absence d'impacts nets sur l'environnement;
- Appliquer la nouvelle directive sur l'utilisation des terres à Waskesiu, ce qui permettra de tester le bien-fondé des nouveaux développements et de fixer les limites de la croissance;
- Formuler les nouvelles lignes directrices sur l'apparence des installations, ce qui permettra de garantir que les nouveaux développements ne nuisent aucunement au caractère culturel et patrimonial de Waskesiu;
- Libérer seulement trois des neuf terrains à vocation commerciale existants aux fins de mieux répondre aux besoins des visiteurs et des résidents;
- Permettre l'agrandissement du secteur prévu pour l'hébergement du personnel sur les terres défrichées selon les besoins

STRATÉGIE DE GESTION DE LA CROISSANCE

Afin de garantir une croissance ordonnée dans la zone commerciale, les nouveaux développements devront se faire selon la stratégie suivante régissant le taux de croissance :

- La nouvelle croissance commerciale cumulative ne dépassera pas au total 4 824,06 m² ;
- La croissance annuelle permise sera de 1 000 m² de nouveau développement par an.
- Si on ne se sert pas de la totalité des 1 000 m² autorisés une année, le reste peut être reporté à l'année suivante;
- Le total obtenu en additionnant le report et la croissance annuelle ne peut pas excéder 2 000 m² ;
- Dans l'éventualité où plus d'un projet de développement commercial est présenté, et qu'ils excèdent le montant autorisé et éventuellement le report, c'est le projet qui a été présenté le premier à Parcs Canada qui sera exécuté;
- N'importe quel nouveau développement commercial qui ne dépasse pas 46 m² ne sera pas inclus dans le montant annuel autorisé, mais sera cependant inclus dans la croissance commerciale cumulative;
- La libération des terrains intercalaires à vocation commerciale se fera conformément à la politique sur les parcs nationaux;
- Les trois terrains intercalaires à vocation commerciale seront mis en vente à partir de la date à laquelle ce plan sera approuvé.

Pour aider à atténuer le besoin de logement abordable pour le personnel de Parcs Canada et le personnel commercial, le terrain pour caravanes sera réaménagé en occupant les terres défrichées adjacentes au terrain de caravanes pour le personnel selon les besoins.

CONTRÔLE DE L'EXPANSION

La directive sur l'utilisation des terres à Waskesiu, les lignes directrices sur l'apparence des bâtiments et le principe de l'absence d'impacts nets sur l'environnement permettront une expansion dans le village qui respectera les conditions fixées dans ce plan.

EXAMEN DU DÉVELOPPEMENT

Tout projet de développement et de réaménagement dans le village est sujet à examen. Les promoteurs doivent présenter leur demande au directeur du parc ou à son représentant désigné, qui commencera le processus d'examen. Parcs Canada aura l'autorité définitive sur le contrôle de l'expansion dans le village.

Le processus d'examen confirmera que les propositions de développement sont conformes :

- au plan communautaire de Waskesiu;
- au principe d'absence d'impacts nets sur l'environnement;
- à la directive sur l'utilisation des terres à Waskesiu;
- aux lignes directrices sur l'apparence des installations;
- au plan directeur du parc national de Prince Albert;
- des règlements, directives, normes et codes applicables.

Le processus comprend deux aspects principaux :

- le permis de développement;
- le permis de construction.

Il incombe aux promoteurs de s'assurer que les demandes nécessaires sont dûment remplies et de fournir tous les renseignements demandés. Les particuliers devraient discuter de leurs idées avec le gestionnaires du village et les agents de développement avant de préparer leurs plans. Le fait de soumettre une demande ne garantit pas l'approbation. Il incombe aux promoteurs de s'assurer que le développement est conforme aux exigences réglementaires, aux directives et aux normes statutaires.

MISE À JOUR ET EXAMEN DU PLAN

Le plan de gestion du parc devrait incorporer les initiatives fixées dans ce plan. Le plan communautaire devrait être examiné et mis à jour tous les cinq ans. Les résultats de la surveillance de la santé de l'écosystème représenteront une part importante de ces examens.

EFFETS CUMULATIFS

Village de Waskesiu

Appliquer le principe d'absence d'impacts nets sur l'environnement

Devenir une collectivité environnementale modèle

Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE) 2012

Ce qui suit résume les conclusions d'un rapport séparé intitulé Répercussions du plan communautaire de Waskesiu sur l'environnement. Parcs Canada est responsable envers les Canadiens de garantir que Waskesiu et le parc national de Prince Albert continuent à protéger, préserver et à mettre en valeur, pour toujours, les ressources naturelles et culturelles qui leur sont associées. Bien que la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale n'exige pas un examen du plan communautaire de Waskesiu, Parcs Canada a choisi d'examiner les répercussions potentielles sur l'environnement des nouveaux plans et nouvelles politiques.

Cette évaluation comprend les effets immédiats engendrés par la construction de bâtiments, de routes et d'infrastructure, de même que par des projets individuels. Les effets d'une collectivité située dans une région protégée pour ses ressources naturelles et culturelles peuvent s'étendre bien au-delà des limites arpentées du village. Par conséquent, le rapport a étudié comment les projets décrits dans le plan communautaire de Waskesiu se répercuteraient sur le village et l'environnement périphérique. Après avoir repéré les impacts de chaque projet sur l'environnement et les impacts cumulatifs de l'ensemble du plan, on a donné suite à son développement et à ses activités.

L'aménagement signifie une modification de l'environnement, qui par sa nature même doit générer un impact. Cependant, à l'intérieur des limites d'un environnement hôte, il est possible d'appuyer l'aménagement en question et de réduire l'effet de l'impact localisé grâce à une gestion environnementale à grande échelle. Il est vivement souhaitable d'arriver à un environnement sain qui ne montre pas de symptômes de stress, tels qu'une qualité de l'eau moindre, une prédominance d'espèces exotiques et envahissantes ou une réduction de la biodiversité. La question la plus importante est de trouver le moyen d'arriver à une absence d'impacts nets sur l'environnement tout en permettant un certain développement.

VILLAGE DE WASKESIU

Dans l'ensemble, les propositions avancées dans le plan communautaire de Waskesiu amélioreront la santé économique et la qualité de vie de la collectivité. Le plan permettra aussi d'encourager davantage de soutien à une collectivité où l'on est conscient de l'environnement.

Parmi les projets positifs, mentionnons :

- consentir à fixer des limites à la croissance qui garantiront qu'un séjour dans le parc national ne



Photo: Joe Benge, Parcs Canada

sera pas gâché et que les ressources naturelles et culturelles seront protégées.

- élaborer une méthode d'utilisation des terres qui permettra de préserver l'intégrité écologique chère à Parcs Canada tout en minimisant les coûts sociaux et environnementaux.
- surveiller le taux de développement de sorte que le cachet et le cadre patrimoniaux soient préservés.
- surveiller étroitement et atténuer au besoin les effets sur l'environnement.
- établir des ratios en matière de surface de plancher.
- chercher à bâtir une collectivité environnementale modèle, où l'on pourrait grâce à des programmes éducatifs mettre en oeuvre et communiquer une stratégie qui accroîtrait le recyclage, réduirait la consommation d'énergie et d'eau et réduirait les émissions de dioxyde de carbone dans l'atmosphère.
- aménager une allée pare-feu communautaire, ce qui pourrait d'une part encourager les gens à profiter du parc et à utiliser des moyens de transport non

motorisés, et d'autre part réduire l'impact associé à la suppression d'un feu en cas d'incendie.

- réutiliser et réhabiliter certains lieux de sorte que les secteurs intacts puissent le demeurer.
- chercher des façons d'atténuer les effets environnementaux associés aux améliorations apportées aux terrains de stationnement existants. Envisager par exemple d'autres revêtements et utiliser de la végétation indigène pour les aménagements paysagers, ce qui aura des effets environnementaux positifs, en accroissant l'habitat à petite échelle et en améliorant l'apparence du terrain. Celui-ci sera également plus attirant parce qu'il y aura de l'ombre. Enfin, la végétation dévierait l'eau de pluie, réduisant ainsi le montant d'eau de ruissellement venant des surfaces en dur.
- élaborer une stratégie qui oriente en matière la gestion de la végétation, y compris les plantes exotiques.
- élaborer un cadre qui répondra aux normes de qualité de l'eau fixées d'après les résultats d'études

déterminant les effets des apports en nutriments dans le lac Waskesiu.

- pouvoir continuer à éduquer les gens au sujet de préoccupations en matière de faune, tout en appliquant rigoureusement le contrôle de la gestion des aliments et des déchets.
- encourager l'observation de la faune dans des cadres naturels.
- rédiger de nouvelles lignes directrices sur l'apparence des installations afin de garantir que les aménagements ne jurent pas avec le charme et le caractère uniques de la localité.
- pouvoir concevoir des plans sains pour l'environnement tel qu'une stratégie sur les égouts pluviaux. Le réseau existant de diversion des eaux de ruissellement vers le lac Waskesiu doit faire l'objet de réfection. Plusieurs options comprenant l'installation de séparateurs mécaniques dans les égouts pluviaux pour l'extraction de solides en suspension et de matières telles que l'huile et la graisse. Par ailleurs, on a utilisé avec succès les étangs, les marais artifi-



Photo: Kim Strange, Parcs Canada

ciels ou les marécages existants pour traiter les eaux de ruissellement, extrayant efficacement les solides et les polluants dissous, avec l'avantage supplémentaire de fournir de l'habitat faunique.

Si tous les développements décrits dans le plan communautaire sont exécutés, voici les agrandissements que connaîtra le village :

Développement commercial maximal	24 137 m ²
Modifications au camp de bungalows	9 738,26 m ²
Total :	• 34 574,6 m ²

ABSENCE D'IMPACTS NETS SUR L'ENVIRONNEMENT

La priorité sera accordée au principe d'absence d'impacts nets sur l'environnement et aux énoncés d'intégrité écologique du parc national de Prince Albert et on fera en sorte que tous les projets de développement soient sujets aux deux. On fixera des indicateurs et des objectifs précis en vertu du principe d'absence d'impacts nets sur l'environnement. Dans le cadre de la politique, la priorité sera accordée à la réutilisation et à la réhabilitation de terres défrichées. On tiendra compte du fait qu'il y a une limite au développement commercial. Bon nombre des projets contenus dans le plan communautaire sont proposés par le parc; en voici quelques-uns :

- refaire l'étang d'eaux usées,
- construire un pare-feu pour la collectivité,
- alimenter d'autres emplacements de Beaver Glen en électricité,
- construire une nouvelle usine de traitement des eaux et un nouveau bâtiment des pompes, de même que désaffecter l'emplacement existant,
- commencer une stratégie sur les égouts pluviaux,
- refaire les trottoirs, les routes et les pistes cyclables,
- changer et améliorer les aires de stationnement, ce qui répondra aux besoins de la collectivité,
- modifier les rues,

- agrandir le secteur résidentiel,
- offrir un séjour de très bonne qualité aux visiteurs et jouer un rôle auprès de Sask Tourism.

COLLECTIVITÉ ENVIRONNEMENTALE MODÈLE

Une collectivité environnementale modèle peut se réaliser grâce à des plans tels que celui-ci. Le plan offre la possibilité de démontrer que nous réduirons notre impact sur l'environnement en :

- réduisant le montant d'énergie que nous utilisons;
- réduisant le montant des déchets que nous générons; réutilisant et en réhabilitant des lieux au lieu de les transformer en espaces verts.

À la longue, une collectivité environnementale modèle aura des retombées sur l'environnement. Il y a dans ce plan quelques projets susceptibles de démontrer que la collectivité améliorerait l'environnement ambiant. Cependant, nous diminuerons l'impact que pourraient avoir nos nouveaux projets grâce à des mesures d'atténuation. Le village conservera sa zone perturbée altérée (Zone I trouvée par Snell, Fitzsimmons, 1999). En raison du pare-feu, il ne pourrait pas y avoir de vraie zone naturelle dans le village, car il y a modification de la composition des espèces et de la structure d'âge.

Grâce à des supports éducatifs et des postes d'interprétation, nous enseignerons efficacement au public à être responsable de ses actes. Parcs Canada continuera à donner l'exemple. Pour ce faire, l'agence souscrira aux limites fixées dans le plan d'action pour la gestion de l'environnement.

Il faut réaliser l'équilibre entre la croissance de la collectivité et la protection des ressources écologiques et culturelles. La priorité doit être accordée à l'intégrité écologique des parcs.

Par suite de la mise en oeuvre de ce plan, il y a le risque d'impacts négatifs sur l'environnement, si nous adoptons tous les projets de développement présentés. Cependant, en établissant un ordre de priorités dans les projets, la mise en oeuvre de mesures d'atténuation et la génération d'options non néfastes pour l'environnement, les impacts peuvent être minimisés.

Comme on le mentionne dans la section sur la LCEE, les projets individuels seront évalués en conséquence et en tenant compte également des effets cumulatifs.

LOI CANADIENNE SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE (LCEE) 2012

Chaque développement décrit dans le plan communautaire de Waskesiu est sujet aux lois fédérales. La LCEE 2012 exige un examen préalable environnemental de chacun des projets et une évaluation des effets cumulatifs afin de déterminer comment le projet à l'étude est lié aux autres projets existants ou proposés. Cette évaluation aura pour résultat une stratégie de protection environnementale unique à chaque projet mais qui complète l'orientation globale du plan communautaire. Elle permettra aussi de repérer des mesures, en plus de celles comprises dans le plan, visant à garantir que l'environnement est protégé et qu'on respecte le principe d'absence d'impacts nets sur l'environnement.

MODIFICATION DU SOMMAIRE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Le Plan communautaire de Waskesiu (2000) a été soumis à un examen en 2002 conformément à la Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes (Agence canadienne d'évaluation environnementale, 1999). Cette évaluation portait surtout sur les impacts cumulatifs (effets d'activités répétées ou d'activités multiples) sur la faune, la végétation, l'eau de surface, l'eau souterraine, les sols, la qualité de l'air et la qualité de l'environnement dans les lieux d'enfouissement. Elle a par ailleurs permis d'évaluer les répercussions du plan communautaire sur l'harmonie, l'esthétique, les services, l'éducation et la promotion, l'économie et les ressources culturelles de la collectivité.

La mise en œuvre du Plan communautaire et des Modifications aura de nombreux effets résiduels positifs :

- maintien et amélioration de l'intégrité écologique par l'évaluation environnementale de chaque terrain qui sera aliéné;
- enrichissement de l'expérience offerte au visiteur par la mise en œuvre de la stratégie « Notre Waskesiu »;
- resserrement des liens établis avec les intervenants grâce à la participation du public aux consultations par l'intermédiaire du Conseil communautaire de Waskesiu;
- diversification de la végétation et des espèces par la mise en œuvre continue de la stratégie de gestion de la végétation à Waskesiu.

Résultats négatifs possibles

Les cinq éléments suivants pourraient avoir un effet néfaste sur l'intégrité écologique : consommation d'eau dans la collectivité, volume d'eaux usées, corridors fauniques, problèmes liés à la végétation et problèmes accrus de qualité de l'eau liés au ruissellement.

Consommation d'eau dans la collectivité

- Le parc a instauré des exigences pour réduire la consommation d'eau dans le lotissement urbain. Les dispositifs à faible débit d'eau (toilettes, douches, robinets) sont obligatoires dans tous les nouveaux bâtiments de Waskesiu. En outre, Parcs Canada s'emploie actuellement à installer des dispositifs à faible débit d'eau dans toutes ses installations. Enfin, le bulletin du lotissement urbain renferme des articles sur l'utilisation judicieuse de l'eau.
- Les sept toilettes à fort débit d'eau de la zone des cabines seront enlevées en 2009, ce qui réduira grandement la consommation d'eau dans cette zone.

Volume d'eaux usées

- Des travaux d'amélioration de l'étang et de la station d'épuration des eaux usées seront entrepris en 2009-2010. L'ajout de nouveaux filtres à gravier et de membranes cellulaires assurera une meilleure rétention, et les effluents déversés dans le lac Waskesiu seront de bien meilleure qualité.
- La qualité des effluents sera conforme ou supérieure à la réglementation fédérale et provinciale. La demande biologique en oxygène (CBOD₅), le total des solides en suspension et le niveau d'ammoniac seront tous inférieurs à 25 mg/l.

Corridors fauniques

- Wapitis, chevreuils, renards, gélinottes et autres espèces sauvages errent librement dans la collectivité, et les conflits entre la faune et les humains sont rares.
- Dans la zone des cabines, les nouveaux terrains d'occupation saisonnière seront aménagés sur trois des terrains où se trouvaient les toilettes. Comme il s'agit d'une zone déjà aménagée, cette mesure ne devrait pas engendrer de problème du côté des corridors fauniques.
- Les terrains arpentés du lotissement Prospect Point n'ont jamais été cédés auparavant. Leur cession fera l'objet d'une évaluation environnementale minutieuse pour que Parcs Canada puisse avoir la garantie que cette mesure n'entravera aucunement les déplacements de la faune.

Problèmes liés à la végétation

- La végétation non indigène demeure une source de préoccupation à Waskesiu et dans les environs. La stratégie de gestion de la végétation de Waskesiu présente l'orientation à suivre pour la gestion de la végétation dans la collectivité.
- La remise en état des terrains où se trouvaient les toilettes (zone des cabines) se fera dans le respect de la stratégie de gestion de la végétation.
- Les propositions d'aménagement des terrains aliénés devront satisfaire aux exigences en matière d'aménagement paysager.
- Les programmes communautaires bénévoles de plantation d'arbres à l'occasion de la Journée de l'arbre se poursuivront, ce qui accroîtra grandement la diversité des espèces d'arbres et d'arbustes de la collectivité, ainsi que la diversité des classes d'âge de la forêt urbaine.

Problèmes accrus de qualité de l'eau liés au ruissellement

- Le lotissement urbain se trouve sur les rives du lac Waskesiu; par conséquent, toutes les activités qui y sont entreprises pourraient avoir des incidences sur la qualité de l'eau du lac. Il faut à tout prix préserver la santé du lac pour des raisons sociales, économiques et écologiques. Un projet d'installation d'égouts pluviaux pourvus de séparateurs huile-eau permettra de remédier aux préoccupations entourant la qualité de l'eau de ruissellement.

Toutes les mesures d'atténuation sont appropriées et réalisables. Il est peu probable que la mise en œuvre continue du plan et des modifications nuise à l'intégrité écologique du parc national de Prince Albert.

Les modifications sont conformes à la vision et aux principes du Plan communautaire de Waskesiu de 2000. Elles respectent la législation et les politiques applicables, y compris la LCEE de 2012 et les directives du Cabinet énoncées dans la Directive du Cabinet sur l'évaluation environnemental des projets de politiques, de plans et de programmes (Agence canadienne d'évaluation environnementale – 2010) et dans la Stratégie fédérale de développement durable (2013). Elles poursuivent, et renforcent, l'orientation prise concernant l'amélioration de l'intégrité écologique tout en présentant une « plaque tournante » touristique qui offre des possibilités de découvrir et de comprendre le parc national de Prince Albert.

Liste d'espèces végétales indigènes recommandées

Nom courant/ nom botanique	Hauteur adulte/ampleur	Taille maximale pour transplanter	Observations
ARBRES :			
ÉPINETTE BLANCHE/ <i>Picea glauca</i>	- de 12 à 20 m de hauteur - ampleur pouvant atteindre 5 m	- en motte de 1,2 m de hauteur	- piquer à intervalles de 3 à 4 m et à au moins 1,8 m des bâtiments
MÉLÈZE/ <i>Larix laricina</i>	- de 8 à 10 m de hauteur - ampleur pouvant atteindre 5 m	- en motte de 1,2 m de hauteur	- piquer à intervalles de 3 à 4 m et à au moins 1,8 des bâtiments
BOULEAU À PAPIER/ <i>Betula papyrifera</i>	- de 12 à 20 m de hauteur - ampleur pouvant aller jusqu'à 6 m	- racine nue de 1,5 m de hauteur - en motte de 3 m de hauteur	- planter à intervalles de 3 à 5 m et à au moins de 2,5 m des bâtiments
PEUPLIER FAUX-TREMBLE/ <i>Populus tremuloides</i>	- de 12 à 18 m de hauteur - de 2,5 à 3 m d'ampleur	- racine nue de 1,2 m de hauteur - en motte de 3 m de hauteur	- planter à intervalles de 2,2 à 2,5 m et à au moins 2 m des bâtiments; vérifier que les plants ne sont pas des drageons.
ARBUSTES :			
CERISIER À GRAPPES/ <i>Prunus Virginiana</i>	- 5 m de hauteur - ampleur de 3 m	- racine nue de 1,8 m de hauteur - en motte de 3 m de hauteur	- planter à intervalles de 2 m et à au moins 1,5 m des bâtiments; multi-tiges
CORNOUILLER STOLONIFÈRE/ <i>Cornus stolonifera</i>	- 2,4 m de hauteur - 2 m d'ampleur	- racine nue de 6 m de hauteur - en motte de 1,2 m de hauteur	- planter à intervalles de 1,2 à 1,5 m et à au moins 1,2 m des bâtiments
ROSIER ACICULAIRE/ <i>Rosa acicularis</i>	- 1 m de hauteur - 1 m d'ampleur	- racine nue de 30 cm de hauteur - en motte de 60 cm de hauteur	- planter à intervalles de 0,5 à 0,8 m
CASSIS NOIR/ <i>Ribes hudsonianum</i>	- 1,5 m de hauteur	- racine nue de 30 cm de hauteur - 30 cm de hauteur	- planter à intervalles de 0,8 à 1 m et à au moins 0,8 m des bâtiments; plante qui tolère l'ombre
AMÉLANCHIER ALNIFOLIÉ/ <i>Amelanchier alnifolia</i>	- 4 m de hauteur - 2 m d'ampleur	- racine nue de 45 cm de hauteur - en motte de 1,5 m de hauteur	- planter à intervalles de 1,8 à 2 m et à au moins 1,5 m des bâtiments; multi-tiges
POTENTILLE ANSERINE/ <i>Potentilla anserina</i>	- bas, en touffes serrées	- racines devraient être égales à l'ampleur de la plante	- se répand par stolons - convient bien aux espaces bas et humides
POTENTILLE ÂCRE/ <i>Potentilla arguta</i>	- de 30 à 90 cm de hauteur	- racine nue de 25 cm de hauteur - en motte de 50 cm de hauteur	- planter à intervalles de 0,5 à 0,8 m - convient bien aux espaces humides
POTENTILLE FRUTESCENTE/ <i>Potentilla fruticosa</i>	- jusqu'à 150 cm de hauteur	- racine nue de 30 cm de hauteur - en motte de 60 cm de hauteur	- planter à intervalles de 0,5 à 0,8 m - convient à un sol peu humide
POTENTILLE À TROIS DENTS/ <i>Potentilla tridentata</i>	- pousse lentement jusqu'à une hauteur de 20 cm	- pelote racinaire devrait être équivalente à l'ampleur de la plante	- planter à intervalles de 10 à 20 cm
FRAISIER DES BOIS/ <i>Fragaria vesca</i>	- 5 cm de hauteur - 3 m d'ampleur	- pelote racinaire devrait être équivalente à l'ampleur de la plante	- planter à intervalles de 10 à 15 cm

RÉFÉRENCES

BIBLIOGRAPHIE

La *Loi sur les parcs nationaux* et les Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada fournissent le cadre législatif et politique pour les parcs nationaux du Canada. Ce plan a été préparé dans le contexte global de ces documents et du plan directeur du parc national de Prince Albert.

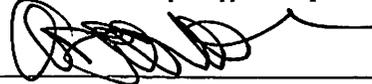
Règlements, lignes directrices, normes et codes

- Code national du bâtiment du Canada
- Code national de prévention des incendies du Canada
- *Règlement sur la pratique de commerce dans les parcs nationaux*
- *Règlement sur les baux et les permis d'occupation des parcs nationaux*
- *Règlement sur les eaux et les égouts dans les parcs nationaux*
- *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*
- *Règlement sur les chalets construits dans les parcs nationaux*
- Code de pratique du BEEFP
- *Règlement sur la signalisation dans les parcs nationaux*

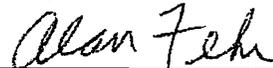
Publications

- Parcs Canada. Facility Appearance Guidelines Prince Albert National Park, Waskesiu Lake (Saskatchewan).
- Calibre Consultants inc., 1999. Survey Results Prince Albert National Park, March 1999.
- Parcs Canada, 2000. Plan communautaire de Waskesiu, Waskesiu Lake (Saskatchewan).
- Parcs Canada, 2002. Environmental Assessment of the 'Waskesiu Community Plan', Winnipeg (Manitoba).
- Parcs Canada, 2003. Waskesiu Vegetation Management Strategy, Waskesiu Lake (Saskatchewan).
- Parcs Canada, 2007. Parc national du Canada de Prince Albert. Rapport sur l'état de la collectivité – Waskesiu, Waskesiu Lake (Saskatchewan).
- Parcs Canada, 2007. The Waskesiu Land Use Directive - Prince Albert National Park, Waskesiu Lake (Saskatchewan).
- Parcs Canada, 2008. Parc national du Canada de Prince Albert : plan directeur, Waskesiu Lake (Saskatchewan).
- Parcs Canada, 2008. Prince Albert National Park of Canada Cabin Development Guidelines, Waskesiu Lake (Saskatchewan).

Les modifications au Plan communautaire de Waskesiu
ont été recommandées pour approbation par :



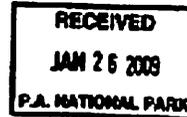
Alan Latourelle
Directeur général Parcs Canada



Alan Fehr
Directeur, parc national de Prince Albert

Annexe A. Lettre du Conseil communautaire de Waskesiu

(La version originale de cette lettre était en anglais. En voici la traduction.)



Monsieur Alan Fehr
Directeur d'unité de gestion
Parc national de Prince Albert
Agence Parcs Canada
C. P. 100
Waskesiu Lake (Saskatchewan)
S0J 2Y0

Monsieur,

Comme vous le savez déjà, le Conseil communautaire de Waskesiu joue un rôle consultatif auprès de Parcs Canada dans la mise à jour du Plan communautaire de Waskesiu de 2000.

En principe, le Conseil approuve et recommande les modifications apportées au Plan communautaire. Cependant, il estime que, dans un dossier en particulier, Parcs Canada n'a pas respecté son engagement. Pour cette raison, le Conseil ne peut pas signer le plan révisé.

Les modifications au Plan communautaire de 2000 indiquent que Parcs Canada cédera au public des terrains pour chalets et pour bungalows qui ont déjà été arpentés mais qui ne sont pas encore loués à bail. Le Conseil est fermement convaincu que Parcs Canada devrait se servir des sommes obtenues en échange de la cession de ces terrains pour améliorer l'infrastructure vieillissante du lotissement. Dans cette optique, le Conseil a adopté la motion suivante : le Conseil communautaire de Waskesiu convient que les fonds tirés de la cession de terrains résidentiels doivent être investis dans l'amélioration de la collectivité de Waskesiu, plus particulièrement dans la mise à niveau de l'infrastructure.

Dans les 30 dernières années, la collectivité a assisté à une énorme détérioration des routes et des autres éléments de l'infrastructure du lotissement urbain. Nous sommes conscients des pressions croissantes auxquelles Parcs Canada doit faire face en raison des fonds limités dont il dispose pour l'infrastructure. Par conséquent, nous pressons instamment Parcs Canada et le gouvernement du Canada d'affecter les sommes obtenues pour la cession des terrains de manière à remédier à ces lacunes de longue date.

Le tout respectueusement soumis,

Ron Davis
Président, Conseil communautaire de Waskesiu